

inasep

votre eau, notre métier

2021-2023

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES EN PROVINCE DE NAMUR
EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION
DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE COMPLÈTE
UN MÉTIER // UNE DÉMARCHÉ ENVIRONNEMENTALE



■ SIÈGE SOCIAL

Intercommunale Namuroise de Services Publics
Parc industriel // Rue des Vieux 1b // 5100 Naninne
Tél. 081 40 75 11
www.inasep.be // info@inasep.be

■ SIÈGE D'EXPLOITATION

Station d'épuration Jean-François Breuer de Namur - Brumagne
Chaussée de Liège 1103 // 5101 Lives-sur-Meuse
Tél. 081 40 75 94

■ BUREAU EXÉCUTIF

Président : L. Delire
Vice-Président : C. Bultot

■ DIRECTION

Didier Hellin

■ SERVICE EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION

Directeur du Service : O. Bourlon
Responsable exploitation : S. Bernard
Maintenance électromécanique : Th. Ligot
Autorisations de rejet : V. Body
Raccord sur collecteur/impétrants : A. Tissot
Génie Civil : C. Toussaint // O. Van Rossum
Responsable EMAS/ISO 14001 : R. Scacériaux

■ AUTORITÉ COMPÉTENTE

Coordinateur EMAS : Violetta Goncharuk
Service Public de Wallonie // Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement
Direction générale de l'Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement
Avenue Prince de Liège 15 // 5000 Namur

■ DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE DURABLE - PERFORMANCES 2019

Le présent document présente notre activité et notre démarche environnementale.
Les résultats chiffrés de cette démarche sont publiés parallèlement et actualisés annuellement.
L'ensemble des documents sont disponibles sur notre site Internet www.inasep.be

■ DÉCLARATION DE VALIDATION

Date de validation de la déclaration : 08 novembre 2021
Prochaine déclaration : juin 2022

■ PHOTO DE COUVERTURE

Station d'épuration d'Andenne



2021-2023



L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
EN PROVINCE DE NAMUR

INASEP

DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE COMPLÈTE
UN MÉTIER // UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

TABLE DES MATIÈRES

CHAP. 1 : AVANT-PROPOS	5
CHAP.2 INASEP // METIERS ET PARTENAIRES	9
2.1 L'INASEP, une Intercommunale à votre Service	10
2.2 Organisme d'Assainissement Agréé - Enjeux	11
2.3 Le Service Exploitation de l'INASEP	12
2.3.1 Notre travail : collecter, acheminer et traiter les eaux usées avant de les rendre au milieu récepteur	12
2.3.2 Structure du Service Exploitation de l'INASEP	13
2.4 Satisfaire les attentes des parties prenantes	15
CHAP. 3. STATIONS D'ÉPURATION PUBLIQUES EMAS	17
3.1 Portée d'EMAS // ISO 14001 - Liste des stations	18
3.2 Carte de la Province de Namur et implantation des stations d'épuration	24
3.3 Perspectives de prise en exploitation et d'enregistrement EMAS à fin 2020	25
CHAP. 4. POLITIQUE ET DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE	27
4.1 Politique environnementale	28
4.2 EMAS // C'est quoi - pourquoi ?	29
4.2.1 EMAS et ISO 14001 : objectifs et principes	29
4.2.2 L'enregistrement EMAS : des garanties complémentaires	30
4.3 Le Système de Management Environnemental (SME) d'INASEP Exploitation	31
4.3.1 Cycles de vie des stations d'épuration et prise en compte de l'environnement	31
4.3.2 Processus métier intégrant l'environnement	32
CHAPH. 5 LA CONFORMITÉ AUX EXIGENCES, NOTRE OBJECTIF PREMIER	35
5.1 Principaux textes légaux applicables dans le secteur de l'eau	36
5.1.1 La directive-cadre de l'eau 2000/60/CE	36
5.1.2 La directive 91/271/CEE relative à l'assainissement des eaux usées urbaines résiduaires	36
5.1.3 Le Code de l'Eau	37
5.2 Normes de rejet	37
5.2.1 Paramètres suivis	37
5.2.2 Normes de rejet et conformité des sites	38
5.3 Identifier et surveiller	39

CHAP. 6. ÉPURATION DES EAUX ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	41
6.1 Des technologies de traitement variées	42
6.2 Impacts sur environnementaux liés à l'exploitation des stations d'épuration ?	43
6.2.1 Identifier les impacts significatifs	43
6.2.2 Résultats	44
6.3 Comment fonctionne le traitement des eaux usées ?	
Priorités environnementales détaillées	45
6.3.1 Ensemble de la station d'épuration	45
6.3.2 Relevage des eaux usées et prétraitements	47
6.3.3 Traitement primaire (décanteur - digesteur)	50
6.3.4 Traitement des eaux d'orage	50
6.3.5 Traitement biologique (traitement secondaire et tertiaire)	51
6.3.6 Clarification	56
6.3.7 Finition et désinfection des eaux	58
6.3.8 Le traitement des boues	59
6.3.9 Réception de matières externes par camions (gadoues, boues, curures, effluents liquides)	64
6.3.10 Les locaux, ventilation et traitement des odeurs	66
CHAP. 7. COMMUNICATION ET FORMATION	69
7.1 Visites, Journées Wallonnes de l'Eau, Journée Découverte Entreprise	70
7.2 Sensibilisations - représentations et partage de notre savoir-faire	70
7.3 Demandes de raccordement // Impétrants	70
7.4 Traitement des réclamations et prévention des nuisances aux riverains	70
7.5 Cultiver la compétence et favoriser la participation de notre personnel	70
CHAP. 8. OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	73
CHAP. 9 RÉSULTATS	77
ANNEXES	81
Annexe 1 // Échantillonnage des audits des sites EMAS	82
Annexe 2 // Déclaration de validation // Vinçotte	86
Annexe 3 // Définitions et abréviations	88



Lives-sur-Meuse // Bassins d'activation et vue sur les falaises de Marche-les-Dames

CHAP. 1

AVANT-PROPOS





M. Hellin // Directeur général de l'INASEP

AVANT-PROPOS

L'année 2021 a été l'occasion pour le Département en charge de l'assainissement des eaux usées d'INASEP d'évaluer et de redéfinir sa politique environnementale dans le cadre de la Démarche EMAS.

La redéfinition de cette politique environnementale est le fruit d'une démarche partagée au cours de laquelle chaque aspect de notre gestion, chaque terme a été discuté de telle sorte d'approcher au mieux notre réalité, nos enjeux et notre ambition d'exploitant industriel d'un service public essentiel à la qualité de notre environnement et de notre cadre de vie, conscient de son rôle, des impacts de ses activités et des liens qui l'unissent à ses partenaires.

Dans ce contexte, nous avons voulu maintenir les principaux objectifs environnementaux et de performance inscrits dans notre démarche EMAS depuis le début, tout en insistant sur certains éléments qui nous paraissent essentiels dans la bonne prise en charge de nos missions :

- Un contexte marqué par un nombre important d'ouvrages à exploiter sur un territoire vaste, essentiellement rural présentant une faible densité de population et caractérisé par son relief ;
- La volonté d'assainir de manière optimale les eaux usées collectées sur ce territoire tout en réduisant nos consommations, nos impacts ;
- La recherche et la mise en place d'actions visant à répondre dans toute la mesure du possible aux deux grands défis majeurs de nos sociétés modernes : la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et la préservation de la biodiversité ;
- La transparence de notre gestion au travers d'une communication optimale avec l'ensemble de nos partenaires ;
- La volonté de garantir un service public de qualité et de l'accomplir de manière optimale.

Notre déclaration environnementale traduit de manière forte notre engagement dans la politique environnementale ainsi définie au moment du renouvellement de notre enregistrement EMAS.

Didier HELLIN

Directeur général de l'INASEP





Rochefort // Vue aérienne de la station

CHAP. 2

MÉTIER S ET PARTENAIRES



2.1 L'INASEP, UNE INTERCOMMUNALE À VOTRE SERVICE



INASEP = Intercommunale Namuroise de Services Publics
Créée en 1978 par la Province de Namur et
les 38 communes namuroises

**Activité : orientée secteur de l'eau + gestion des équipements techniques
des communes et autres partenaires publics**

Service
Exploitation
des Ouvrages
d'Épuration



**Bureau
d'études**

(eau, assainissement,
voiries communales,
aménagement
urbains, techniques
de construction,
rénovations,
amélioration éner-
gétique des bâti-
ments
communaux,
gestion des réseaux
d'égouttage,
coordination
sécurité-santé)

**Assistance
chantiers et
contrôle
travaux**

**Laboratoire
agréé
d'analyses
d'eaux**
(industrielles,
privées, publiques)



**Distribution
d'eau
potable**

(Communes de
Beauraing,
Cerfontaine, Couvin,
Florennes,
Fosses-la-Ville,
Hastière, Houyet,
Philippeville, Viroinval
et Walcourt)

**Services
supports**

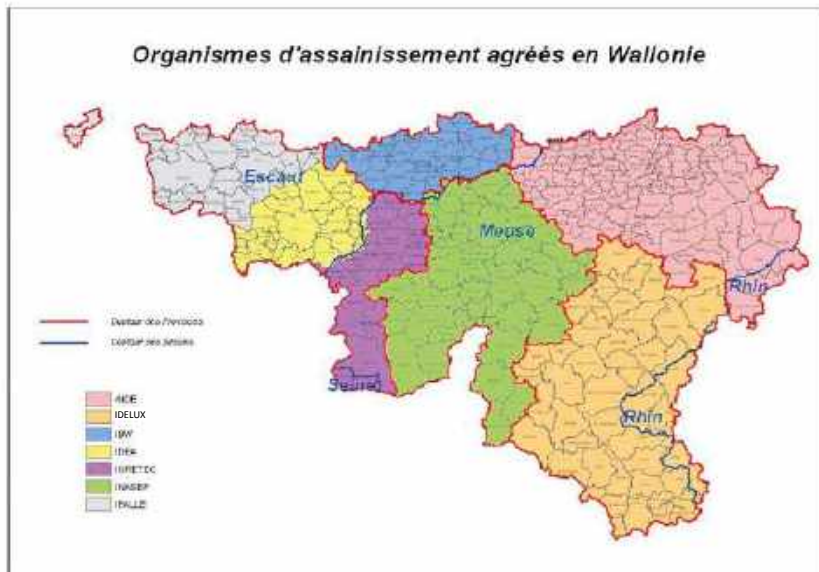
(Ressources
Humaines, Finances,
Informatique...)



Station d'épuration de Dinant // Bassins d'activation

2.2 ORGANISME D'ASSAINISSEMENT AGRÉÉ - ENJEUX

En Wallonie, 7 Organismes d'Assainissement Agréés gèrent et exploitent, sous contrat de Gestion avec la SPGE, l'ensemble des ouvrages d'assainissement publics que la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) lui loue.



Le Service « Exploitation des Ouvrages d'Épuration » de l'INASEP est l'Organisme d'Assainissement Agréé pour la Province de Namur et exploite donc l'ensemble des ouvrages publics de collecte, de transport et de traitement des eaux usées (stations d'épuration, pompages et collecteurs publics) répartis sur ce territoire.

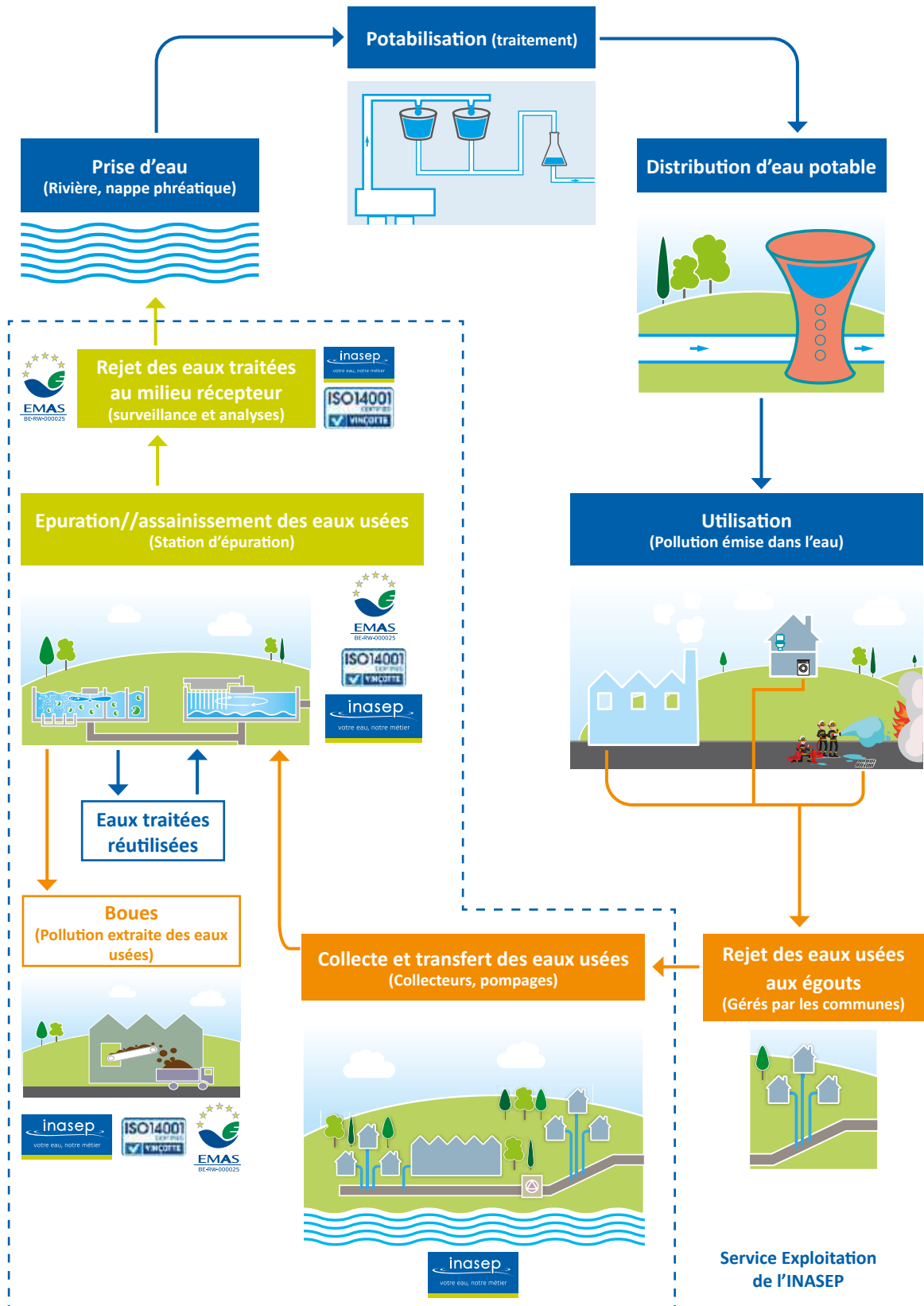
Pour en savoir plus sur l'assainissement en Wallonie : www.spge.be - www.aquawal.be

Notre Système de Management Environnemental vise à garantir la qualité de nos prestations au sens large et intègre donc l'ensemble des finalités et enjeux liés à cette mission :



2.3 LE SERVICE EXPLOITATION DE L'INASEP

2.3.1 Notre travail : collecter, acheminer et traiter les eaux usées avant de les rendre au milieu récepteur



2.3.2 Structure du Service Exploitation de l'INASEP

Le service, qui comprend près de 96 agents répartis sur le territoire de la Province de Namur, est structuré en 3 principaux départements : Gestion Opérationnelle des Ouvrages (GOO), Appui Technique et Travaux (ATT), Appui Fonctionnel et Administratif (AFA)



Eghezée // Réparation du chemin de roulement du pont roulant du bassin d'activation

2.3.2.1 Département Gestion Opérationnelle des Ouvrages

Principalement voué à la **conduite** et à l'**optimisation des ouvrages** (stations d'épuration, pompages, collecteurs) pour compte de la SPGE, ce Département assure également l'exploitation de certains ouvrages privés tels que :

- piscines (ex : Chevetogne, piscines communales)
- pompages ou stations d'épuration (ex : prison d'Andenne, CET de Chapois, lotissement privé...)

Les 51 agents de ce département, répartis en 5 zones géographiques d'exploitation (tournées), garantissent l'entretien courant des sites et ont pour mission :

- le maintien et les réglages des procédés d'épuration ;
- l'entretien des abords et des bâtiments ;
- le suivi des performances des ouvrages ;
- le contrôle du fonctionnement des appareils de mesures (débitmètres, oxymètres...) ;
- la réception des gadoues (matières de vidange des fosses septiques), lixiviats et effluents industriels ;
- le contrôle des réseaux d'assainissement et particulièrement des déversoirs d'orage ;
- la gestion des boues d'épuration.



Gelbressée // Curage du bassin biologique



Corroy-le-Château // Intervention sur les rampes d'aération



Florennes Saint-Aubin // Arrêt complet de la station pour vider le bassin d'activation et remplacer l'accélérateur de courant et les diffuseurs d'air



Gelbressée // Curage du bassin biologique

2.3.2.2 Département Appui Technique et Travaux

Les 34 agents de ce Département complètent plus spécifiquement le Département Exploitation en matière d'automatisation, de réparations et d'améliorations électromécaniques des ouvrages avec 5 principaux pôles de compétence :

- machines et Montages ;
- électricité - Automatisation ;
- garde – Télégestion ;
- contrôles & Sécurité, EPI ;
- génie civil.



Vresse // Automatisation - Intervention sur le programme de conduite



Soumoy // Intervention de la maintenance sur la recirculation



Han-sur-Lesse // Equipe machines et montages

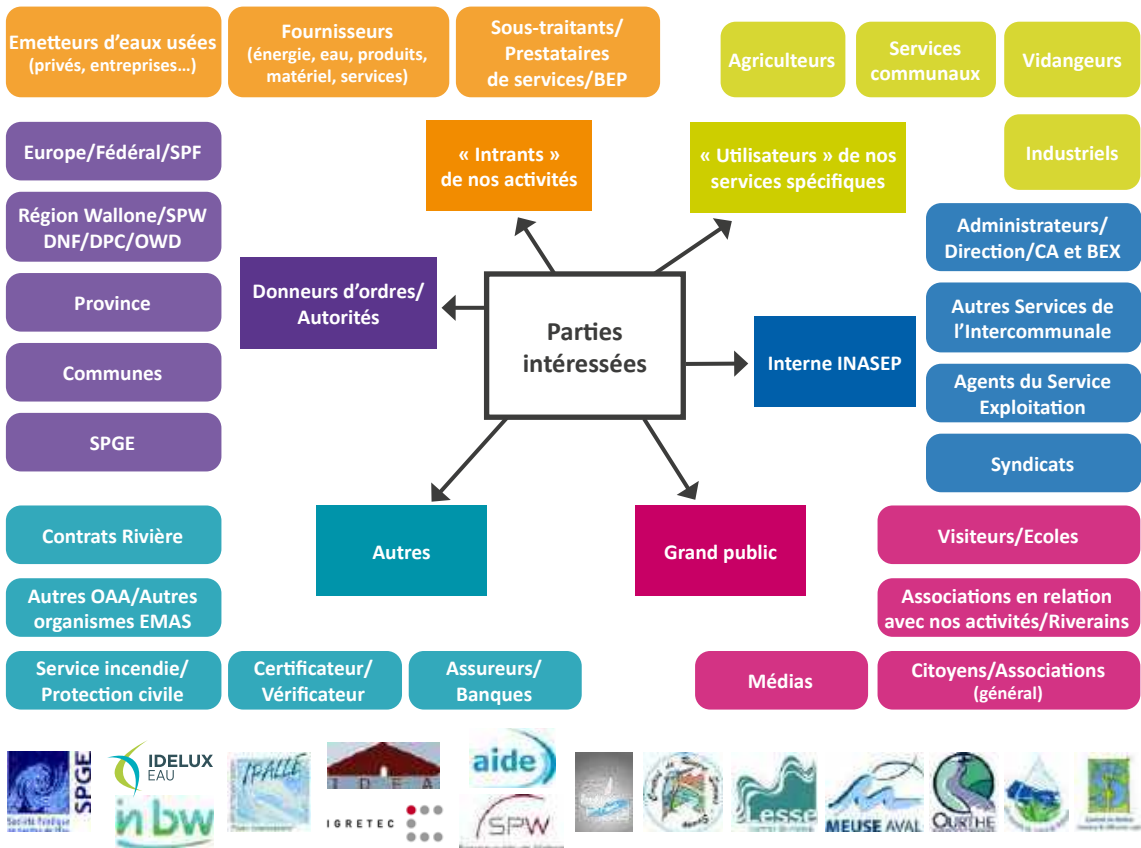
2.3.2.3 Appui Fonctionnel et Administratif

Les 11 agents de ce Département gèrent 4 principaux pôles de compétences :

- finances – Véhicules – GEAO ;
- EMAS ;
- contrat de service d'Assainissement Industriel CAI – Permis – Avis ;
- informatique.

2.4 SATISFAIRE LES ATTENTES DES PARTIES PRENANTES

Le Service Exploitation assure sa mission en visant à satisfaire au mieux les attentes des multiples interlocuteurs concernés, de près ou de loin, par le bon fonctionnement et la performance environnementale des stations d'épuration que nous exploitons.



Nous collaborons également activement avec nos partenaires, en particulier la SPGE, les autres OAA, les Contrats Rivière, le SPW et nos associés communaux.



Saint-Martin // Station d'épuration



Walcourt // Station d'épuration

CHAP. 3

STATIONS D'ÉPURATION PUBLIQUES EMAS



3.1 PORTÉE D'EMAS / ISO 14001 - LISTE DES STATIONS



L'enregistrement EMAS concerne toutes les stations d'épuration publiques exploitées pour compte de la SPGE. Sont ISO 14001 les stations d'épuration n'ayant pas atteint la conformité réglementaire totale durant l'année écoulée (voir le chapitre « résultats »).



La certification ISO 14001 concerne également toutes les activités transversales d'exploitation des stations d'épuration (interventions de maintenance ou travaux d'amélioration, transports et déplacements, achats, gestion administrative et réglementaire...).

Les collecteurs, pompages et quelques stations d'épuration publiques dont la conception ne le permet pas, sont inclus à notre gestion EMAS / ISO 14001 quotidienne mais ne font pas l'objet d'un enregistrement / certification.



Pontillas (Gochenée) // Station d'épuration



Walcourt // Station d'épuration

À fin 2020, la liste des stations visées par EMAS et/ou ISO 14001 est la suivante :

COMMUNES	STATION D'ÉPURATION DE	CAPA-CITÉ EH	RÉFÉRENCE DU PERMIS	DATE LIMITE VALIDITÉ AU PERMIS	CONFORMITÉ AU PERMIS	RUE	CODE POSTAL
STATIONS D'ÉPURATION À BOUES ACTIVÉES							
ANDENNE	Andenne	20 000	4/PUB/2005/2	27/10/2025	oui	Chaussée Moncheur 109	5300
ANDENNE	Bonneville	500	N/4/CP/ENV.94.203/BR2789	1/06/2025	oui	Rue Chaudin	5300
ANDENNE	Coutisse (Peu d'eau)	1 000	D3100/92003/EC1/2002.14/DS/A/ILL97	21/08/2023	oui	Chaussée de Ciney	5300
ANDENNE	Petit Warêt (Landenne)	420	D3100/92003/RGPED/2005/5/OD-PU 4/PUB/2005/2	27/10/2025	oui	Rue A. Seressia (cité snt)	5300
ANDENNE	Vezin (Ville-en-Warêt)	600	D3100/92003/EC1/2002.13/CG/DE/JLL	4/03/2024	oui	Rue de Marche les Dames	5300
ANHÉE	Denée	2 570	-1.777.51/595/19/FW	19/08/2039	non	Rue de Soye	5537
ANHÉE	Warnant	777	D3000/91005/RGPER/2013/1/PMO/sel-PU	30/08/2032	oui	Rue de la Mollignée	5537
ANHÉE	Bioul	2 790	D3000/91005/RGPER/2019/1/EDE/alp-PE	19/08/2039	non	Rue d'Arbre	5537
ANHÉE	Bioul (Mossiat)	250	N/2/3/CP/ENV.02.82/BR1053	14/11/2022	oui	Rue de Mossiat	5537
BEAURAING	Pondrôme	900	F0113/91013/UCP3/2010/7/161156	7/09/2030	oui	Quartier des Trois Chênes, 24	5574
BIEVRE	Bièvre	1 665	PE 02/2020	27/07/2040	non	Rue des Rives	5555
BIEVRE	Graide	500	PE 03/2016	30/05/2036	non	Chemin Vicinal	5555
CERFONTAINE	Cerfontaine	4 500	60119	30/04/2039	non	Rue du Fouery	5630
CERFONTAINE	Daussois	450	02.04.18	24/09/2038	non	Rue du Tilleul, 11	5630
CERFONTAINE	Senzelle-Villers Deux Eglises	1 000	01.06.17	16/10/2037	non	Rue Houpière	5630
CERFONTAINE	Soumoy	900	09.02.20	28/09/2040	non	Chemin du Moulin	5630
CINEY	Braibant	750	Pu/GI2/2003/14	3/02/2024	oui	Rue des Jésuites	5590
CINEY	Chevetogne (domaine provincial)	2 200	D3100/91030/RGPED/2006/14/OD-PE	3/10/2026	non	Domaine Provincial	5590
CINEY	Ciney (Haljoux)	16 000	N/4/CP/ENV.94.229/BR2034	6/10/2024	oui	Chemin d'Hemptinne, 38	5590
CINEY	Haversin (cité snt)	250	D3100/91030/EC1/2002.10/CG/DE/JLL	9/10/2023	oui	Route de Pessoux	5590
CINEY	Sovet	1 000	D3100/91030/EC1/2002.12/DS/DE/JLL115	21/08/2023	oui	Rue de Ciney	5590
COUVIN	Couvin Mariembourg	12 000	Collège Echeval du 07/07/2004	22/06/2024	non	Route de Givet	5660
COUVIN	Petite Chapelle	500	D3100/93014/RGPED/2006/3/UF-PU & 4/PUB/2006/25	7/11/2022	oui	Rue du Bois 5	5660
DINANT	Boisselles (Foy-Notre-Dame)	300				Chemin des Pélerins	5550

COMMUNES	STATION D'ÉPURATION DE	CAPA-CITÉ EH	RÉFÉRENCE DU PERMIS	DATE LIMITE VALIDITÉ PERMIS	CONFORMITÉ AU PERMIS	RUE	CODE POSTAL
STATIONS D'ÉPURATION À BOUES ACTIVÉES							
DINANT	Dinant	13 500	D3100/91034/RGPED/2009/8/OD/dv-PU & 4/PU3/2009/121-122-123	22/10/2029	non	Chaussée d'Yvoir	5500
DINANT	Lisogne	250	2015/055/PE	27/03/2035	non	Rue du Moulin	5500
DINANT	Sorinnes-Lez-Dinant	200	D3100/91034/RGPED/2007/10/OD-PU & 4/PU3/2007/149	18/10/2027	oui	Zoning Industriel	5500
EGHEZÉE	Eghezée	5 175	D3100/92035/RGPED/2011/13/OD/mcc-PU & 4/PU3/2011/171	18/01/2032	oui	Rue de Nozille	5310
FERNELMONT	Bierwart	600	N/2/3/D3100/92138/EC1/2002.7/DS/DE/CP/BR268	27/03/2023	oui	Rue de Hannut	5380
FERNELMONT	Pontillas (cité snt)	100	N/2/3/D3100/92138/EC1/2002.8/DS/DE/CP/BR269	2/03/2023	oui	Rue de la Rivière (cité snt)	5380
FERNELMONT	Pontillas (hameau de Gochenée)	800	D3100/92138/RGEPD/2015/8/OD/bd-PU PUI/INASEP-03-15 4/PU3/2015/159	8/02/2036		Rue de Bierwart	5380
FERNELMONT	Noville-les-Bois (parc industriel)	500	ENVIRON/Classe2/INASEP-01-17 & D3100/92138/RG-PED/2017/4/OD/SL-PE & 39205	6/03/2037	non	Rue des Combattants 77	5380
FLOREFFE	Floreffe	23 000	D3100/92045/RGPED/2007/4/OD-PU & 4/PU3/2007/138	2/08/2027	oui	Rue de la Lache, 1	5150
FLORENNES	Florennes (Chaumont)	300	N/2/3/CP/ENV.02.140/BR1052	14/11/2022	oui	Rue de l'Abbé Dessomme	5620
FLORENNES	Florennes (Saint-Aubin)	8500	04/Esu/DA-93022/98000	23/03/2024	non	Rue d'Yves-Gomezée	5620
FLORENNES	Morialmé (Les Bruyères)	250	D3100/93022/EC1/2002.4/ETH/JILL	18/03/2024	oui	Rue de la Gare d'Oret	5621
FOSSES-LA-VILLE	Fossez-la-ville (Bambois)	1 400	N/4/CP/ENV.90.11/MCD	22/08/2021	oui	Rue du Grand Etang	5070
FOSSES-LA-VILLE	Fossez-la-ville	4 200	D3100/92048/RGPED/2012/3/OD/dr-PU & PEU 03/2012 & 4/PU3/2012/48	1/06/2032	oui	Rue Chapelle de la Paix 45	5070
GEMBLoux	Corroy-le-Château	22 000	D3100/92142/RGPED/2008/8/OD-PU & 2008/1026 & 4/PU3/2008/68	30/03/2025	oui	Rue de Chenemont	5032
GEMBLoux	Les Isnès (Crealy's)	1 000	AB/FC/ENV/PE/144/2017 & 39504 & D3100/92140-RG-PED/2017/7/OD/SL-PE	21/01/2038	non	Route de Saussin	5032
GESVES	Gesves	100	N/2/3/CP/ENV.02/80/BR1001	7/11/2022	oui	Rue des Carrières	5340
HAMOIS	Natoye	1 800	19/PE/01 & 40436 & D3100/91059/RGPED/2019/1/OD/bm-PE	15/04/2039	non	Chausée de Namur	5360
HASTIÈRE	Agimont (Gros Sabot)	1 300	D3100/91142/EC1/2002.2/DS/DE/JILL	6/11/2023	oui	Route de Philippeville	5544
HASTIÈRE	Heer-Agimont	3 000	D3100/91142/RGPED/2015/1/OD/bd-PE	4/05/2035	non	Rue du Pont	5543
HASTIÈRE	Hastière	2 400	D3000/91142/RGPER/2016/1/LBO/dan-PU	1/03/2037	non	Rue du Centenaire (embouchure de l'Hermeton)	5540
HAVELANGE	Miécret	1.200	N/4/DP/ENV.94.115/NM357	18/05/2025	oui	Route du Moulin	5370

COMMUNES	STATION D'ÉPURATION DE	CAPA-CITÉ EH	RÉFÉRENCE DU PERMIS	DATE LIMITE VALIDITÉ PERMIS	CONFORMITÉ AU PERMIS	RUE	CODE POSTAL
STATIONS D'ÉPURATION À BOUES ACTIVÉES							
HOUYET	Celles (Gendron)	250	D3100/91072/RGPED/2012/2/OD/mcc-PU & PUN/CL2/01-2012 & 4/PU3/2012/91	7/01/2033	oui	Chemin de Gozin	5561
HOUYET	Houyet	1 500	D3100/91072/RGPED/2008/3/OD-PU & 4/PU3/2008/142	8/10/2028	oui	Rue Saint Roch	5560
HOUYET	Mesnil-saint-Blaise	900	D3100/91072/EC1/2002.3/CG/DE/ILL	9/10/2023	oui	Chemin des Lavandières	5560
HOUYET	Wanlin	1 200	P.ENV/CL2/02-2017	18/09/2037	non	Rue de Gilbock	5563
JEMEPE-SUR-SAMBRE	Mormimont	45 000	D3100/92140/RGPED/2009/3/OD-PU & 4/PU3/2009/30-31	18/04/2028	non	Lieu-dit « Terre aux huit Bonniers » rue de la Mouchelotte, 5	5190
JEMEPE-SUR-SAMBRE	Saint Martin	10 000	D3100/92140/RGPED/2009/7/OD/DR-PU & 74/2009 & 4/PU3/2009/158	23/12/2029	oui	Rue de Villeret 7	5190
LA BRUYÈRE	Rhisnes	3 500	P.E.-R03/4	10/07/2023	oui	Rue de la Falize 18	5080
METTET	Mettet (Devant-les-Bois)	500	N/2/3/ILL/ENV.02.163/BR1164	19/12/2022	oui	Tienne des Brûlés	5640
METTET	Mettet (Scry)	4 000	2016/03	19/07/2036	non	Rue des Bosseuses	5640
NAMUR	Bricniot	1 000	D3100/92094/RGPED/2011/45/EVR/dm-PU & 4/PU3/REC2/2011/170	21/07/2032	oui	Route de Gemblooux	5002
NAMUR	Gelbressée	1 800	516(PE) & 40877	19/09/2039	non	Rue N-D du Vivier	5024
NAMUR	Namur (Lives Brumagne)	93 100	D3000/92094/RGPER/2006/1/PMO-PU	4/05/2026	non	Chaussée de Liège 1103	5101
NAMUR	Naninne-les-fonds	1 000	D3100/92094/RGPED/2011/44/IM/dm-PU & 4/pu3/2011/169	27/01/2032	oui	Rue du Pré-au-Loup	5100
NAMUR	Wépion Profondeville	13 450	D3100/92094/RGPED/2006/5/UF-PU & 4/PU3/REC2/2006/22	1/07/2026	oui	Chaussée de Dinant	5100
OHEY	Ohey (Haillot)	1 800	40814	6/08/2039	non	Ruelle des Fourches	5350
ONHAYE	Onhaye	1 100	N/2/3/CP/ENV.02/113/BR1004	7/11/2022	oui	Rue Gailaipont	5520
PHILIPPEVILLE	Surice	800	N/4/SM/ENV.92.14/BR782	19/08/2023	oui	Chemin de Soulime	5600
ROCHEFORT	Han-sur-lesse	3 600	1B/2019.2939/CBE/ng	13/05/2039	non	Rue du Plan d'Eau	5580
ROCHEFORT	Havrenne	500	N/4/DP/ENV.94.128/BR2405A	16/02/2025	oui	Rue de Humain	5580
ROCHEFORT	Mont-Gauthier	500	N/4/DP/ENV.94.136/BR2787	1/06/2025	oui	Route de Givet	5580
ROCHEFORT	Rochefort	21 330	1B/2020.1155/SJ	30/01/2040	non	Avenue de Montrival 77	5580
ROCHEFORT	Villers-sur-Lesse	500	1B/2018.3664/CBE/ng	19/07/2038	non	Rue de Jambjoule	5580
SAMBREVILLE	Velaine	100	N/2/3/ILL/ENV.02.165/BR1180	12/01/2023	oui	Rue de la Duvette (cité snt)	5060
SOMME-LEUZE	Noiseux	1 350	D3100/91120/RGPED/2006/6/OD-PU & 4/PU3/2006/86	17/07/2026	oui	Rue de la Ferme	5377
VIROINVAL	Oignies-en-Thiérache	1 260	LB/2019//235	20/06/2039	non	Rue Roger Delizée	5670

COMMUNES	STATION D'ÉPURATION DE	CAPA-CITÉ EH	RÉFÉRENCE DU PERMIS	DATE LIMITE VALIDITÉ PERMIS	CONFORMITÉ AU PERMIS	RUE	CODE POSTAL
STATIONS D'ÉPURATION À BOUES ACTIVÉES							
VRESSE SUR SEMOIS	Alle-sur-Semois	1 000	D3100/91143/RGPED/2008/1/OD-PU9051 & 4/PU3/2008/32	18/03/2028	oui	Rue Léon Henrard	5550
VRESSE SUR SEMOIS	Vresse-sur-Semois	400	D3100/91143/RGPED/2005/16/IM-PU & 4/PU3/2005/170 bis	23/03/2026	oui	rue Albert Raty	5550
WALCOURT	Somzée-Laneffe	3 500	PE.002/HA2016	23/05/2036	non	Pont du Diable	5651
YVOIR	Godinne	9 800	D3100/91141/RGPEH/2007/6/OD-PU & 4/PU3/2007/185	13/02/2028	oui	Chaussée d'Yvoir	5530
STATIONS D'ÉPURATION À BOUES ACTIVÉES AVEC LAGUNE DE FINITION							
COUVIN	Cul-des-Sarts	1 200	N/2/3/ILL/ENV.02.138/BR1163	19/12/2022	oui	Rue Saint Nicolas	5660
ASSESE	Sart-Bernard	1 500	D3100/92006/EC1/2002.4/DS/DE	26/06/2023	oui	Rue du Tronquoy	5330
FERNELMONT	Hingeon	1 200	N/4/CP/ENV.92.217/ID.537	24/02/2024	oui	Rue Trieux Bechet	5380
METTET	St-Gérard (Belle-Eau)	350	N/4/DP/ENV.91.5/MCD	27/06/2021	oui	Rue Favauge	5640
PHILIPPEVILLE	Omezée	140	PE 05/2020	17/08/2040	non	Rue d'Omezée	5600
ROCHEFORT	Wavreille	850	N/2/3/CP/ENV.02/117/BR1006	7/11/2022	oui	Rue du Repos	5580
VIROINVAL	Olloy-sur-Viroin	2 100	N/2/3/DP/ENV.98.160/CH/BR345	8/07/2019	oui	Rue de la Bossette	5670
VRESSE SUR SEMOIS	Membre-sur-Semois	1 200	D3100/91143/EC1/2002.3/CG/DE/JILL	9/10/2023	oui	Rue d'En Bas	5550
FILTRE PLANTE							
VRESSE SUR SEMOIS	Laforêt	300	D3100/91143/RGPED/2005/8/IM-PU & 4/PU3/2005/170	23/02/2026	oui	Rue du pont de Claiès	5550
LAGUNAGES AÉRÉS							
BEAURAING	Beauraing (Gozin)	3 600	4874 & D3000/91013/RGPER/2019/1/PID/alp-PE	29/04/2039	non	Rue du Village	5573
GESVES	Sorée	500	N/2/3/CP/ENV.02/136/BR1000	7/11/2022	oui	Rue de la Foret	5340
LA BRUYÈRE	Saint-Denis	450	PE-SD1907	13/12/2039	non	Rue de la Laustaille	5081
ONHAYE	Falaën	700	N/2/3/CP/ENV.02/115/BR1003	7/11/2022	oui	Rue du Château Ferme	5522
SOMME-LEUZE	Bonsin	350	39126 & D3100/91120/RGPED/2017/4/OD/bd-PE	10/07/2037	non	Rue d'Occquier	5377
LAGUNES À MACROPHYTES							
ANDENNE	Coutfisse (Froidébise)	150	N/4/CP/ENV.94.202/BR2788	1/06/2025	oui	Rue Froidebise	5300
DOISCHE	Doische	650	N/2/3/CP/ENV.02/94/BR1005	7/11/2022	oui	Rue du Bois du Fir	5630

COMMUNES	STATION D'ÉPURATION DE	CAPA-CITÉ EH	RÉFÉRENCE DU PERMIS	DATE LIMITE VALIDITÉ PERMIS	CONFORMITÉ AU PERMIS	RUE	CODE POSTAL
LAGUNES À MICROPHYTES							
FERNELMONT	Franc-Warêt	250	N/2/3/CP/ENV.02.96/BR181	20/02/2023	oui	Rue de Franc Warêt	5380
PHILIPPEVILLE	Franchimont	300	PE07/2014 & D3100/93056/RGPED/2014/8/OD/dr-PE	3/03/2035	non	Rue de la Chinelle	5600
LITS BACTÉRIENS							
HAVELANGE	Havelange	1 800	PEn-01/2019 & 40422 & D3100/91064/RGPED/2091/1/DVA/bm-PE	24/04/2039	non	Rue Labory	5370
PHILIPPEVILLE	Philippeville	2 700	PE/02/2019	7/05/2039	non	Avenue de Saulieu 37	5600
WALCOURT	Walcourt	4 666	D3100/93088/RGPED/2012/7/PB/dm-PU & 4/PU3/2012/137	10/12/2032	oui	Rue des Barrages	5650
BIODISQUES							
CINEY	Achéne	500	PU/119/2018	7/07/2038	non	Rue du Polissou 99	5590
BEAURAING	Winenne	2 770	40623	16/05/2039	non	Rue Volontaires de Guerre	5570
EGHEZEE	Leuze	1 400	D3100/92035/RGPED/2014/3/OD/chp-PU & P.UN.n°II 84-01/14 & 4/PU3/2014/51	30/04/2034	oui	Rue de Winne	5310
GEDINNE	Gedinne	3 240	40589 & D3100/91054/RGPED/2019/4/FG/bd-PE & CI05/2019	30/04/2039	non	Rue Pommier Mathy	5575
GEDINNE	Rienne	950	N/2/3/CP/ENV.02/100/BR1007	7/11/2022	oui	Rue de la Cour	5575
HOUYET	Hulsonniaux	300	D3100/91072/RGPED/2005/10/UF-PU & 4/PU3/2005/149-150	30/08/2025	oui	Rue de la Ferme	5377
HOUYET	Celles	444	D3100/91072/RGPEH/2012/2/OD/mcc-PU & PUN/CL2/01-2012 & 4/PU3/2012/91	7/01/2033	oui	Rue de Vèves	5561
METTET	Mettet (Somtet)	2 000	D3100/92087/EC1/2002.10/CG/DE/JLL	20/11/2023	oui	Rue de Somtet	5640
ROCHFORT	Belvaux	300	D3100/91114/RGPED/2009/9/OD/bd-PU & 4/PU3/2009/154	7/01/2030	oui	Rue du Gouffre	5580
VENGIMONT	Vengimont	1 400	D3100/91054/EC1/2002.11/CG/DE/JLL	9/10/2023	oui	Rue Grande	5575
WALCOURT	Gourdinne	100	PE.001/HA2016	23/05/2036	non	Rue de Chastre	5651

hors scope EMAS // **En gras italique : nouvelle station EMAS/ISO 14001 en 2020**



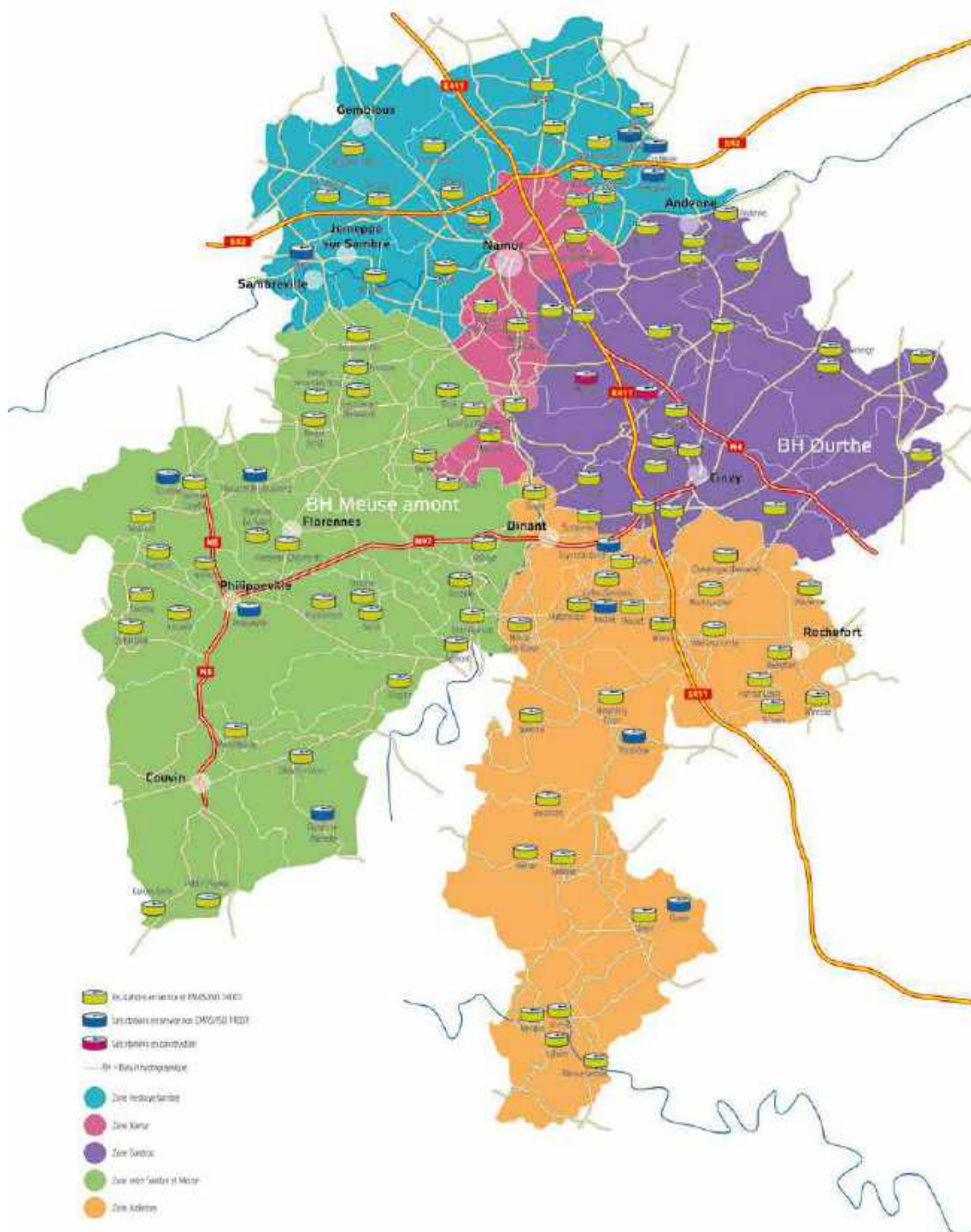
Les stations EMAS sont 100 % conformes (qualité des eaux traitées, bâtiments, activités).

Les stations non-conformes sont uniquement ISO 14001 jusqu'à ce qu'elles retrouvent leur conformité.

Les changements annuels sont présentés dans la Déclaration environnementale – Résultats annuels.



3.2 CARTE DE LA PROVINCE ET IMPLANTATION DES STATIONS D'ÉPURATION



3.3 PERSPECTIVES DE PRISE EN EXPLOITATION ET D'ENREGISTREMENT EMAS À FIN 2020

GOCHENÉE (PONTILLAS)

Station d'épuration (800 EH) rue de Bierwart,
lieu-dit « Les Pachis » // 5380 Pontillas // Fernelmont - Forville

- Prise en exploitation en janvier 2020
- Enregistrement EMAS envisageable lors de l'audit externe de 2021

En 2020, la station d'épuration de **Pontillas (cité snt)** (hors scope EMAS) a été démantelée.



Pontillas Gochenée // Nouvelle station d'épuration



Pontillas Gochenée // Nouvelle station d'épuration



Andenne // Station d'épuration

CHAP. 4

POLITIQUE ET DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE



4.1 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



Politique Environnementale

Naninne, le 27/04/2021

En tant qu'Organisme d'Assainissement Agréé encadré par le Contrat de Service avec la S.P.G.E., notre rôle consiste à faire fonctionner de manière optimale les ouvrages qui nous sont confiés pour épurer les eaux usées.

Cette mission essentielle s'inscrit dans un contexte provincial caractérisé par un nombre important d'ouvrages, en lien avec son caractère rural, sa faible densité de population et son relief.

Notre but est d'intercepter et de traiter un maximum de charge polluante contenue dans les eaux usées afin de réduire les rejets dans les milieux aquatiques, et ainsi contribuer à la qualité des masses d'eau. Nous le poursuivons tout en adoptant une stratégie de développement durable limitant nos impacts sur l'environnement et le changement climatique.

Au travers de la certification ISO 14001 de nos activités et de l'enregistrement EMAS des stations d'épuration exploitées depuis 2006, nous nous engageons ainsi à :

- ✓ Prendre en compte l'environnement à tous les niveaux de nos activités ;
- ✓ Améliorer continuellement notre organisation et nos performances environnementales, tant globalement qu'au niveau de chaque site ;
- ✓ Satisfaire nos obligations de conformité, qu'elles soient légales, issues des attentes de nos partenaires ou des parties intéressées.

En pratique, guidés par la volonté de simplifier nos processus, de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et de favoriser l'économie circulaire, nous travaillons à :

- Améliorer et fiabiliser nos ouvrages et activités ;
- Optimiser nos consommations de ressources, utiliser rationnellement l'énergie, recourir aux énergies propres et accélérer les transitions énergétique et digitale ;
- Limiter les déchets produits et viser à en faire des ressources réutilisables ;
- Sensibiliser et impliquer la population, les communes, les partenaires et les professionnels à leur impact sur la gestion des eaux usées ;
- Amplifier la biodiversité.

La réussite de cette démarche volontaire et collective, ainsi que l'atteinte de ces défis, est possible grâce à la participation pleine et entière du personnel de l'Intercommunale.

Ainsi, chaque idée menant à innover, à améliorer ou à trouver de nouveaux moyens mérite d'être valorisée, tout en respectant nos valeurs :

- Sens du service public,
- Compétence,
- Esprit d'équipe,
- Sécurité du personnel et bien-être au travail,
- Efficience maximale, répondant aux attentes de nos partenaires.

En contact direct avec les riverains, la population et l'ensemble des acteurs de la Province de Namur, nous nous devons, pour les générations actuelles comme futures, de garantir un service public de qualité à un coût d'assainissement raisonnable, pour un accès à l'eau pour tous, dans un environnement préservé.

Olivier Bourlon
Directeur SEEU

Didier Hellin
Directeur Général

Luc Delire
Président



4.2 EMAS // C'EST QUOI - POURQUOI ?

4.2.1 EMAS et ISO 14001 : objectifs et principes

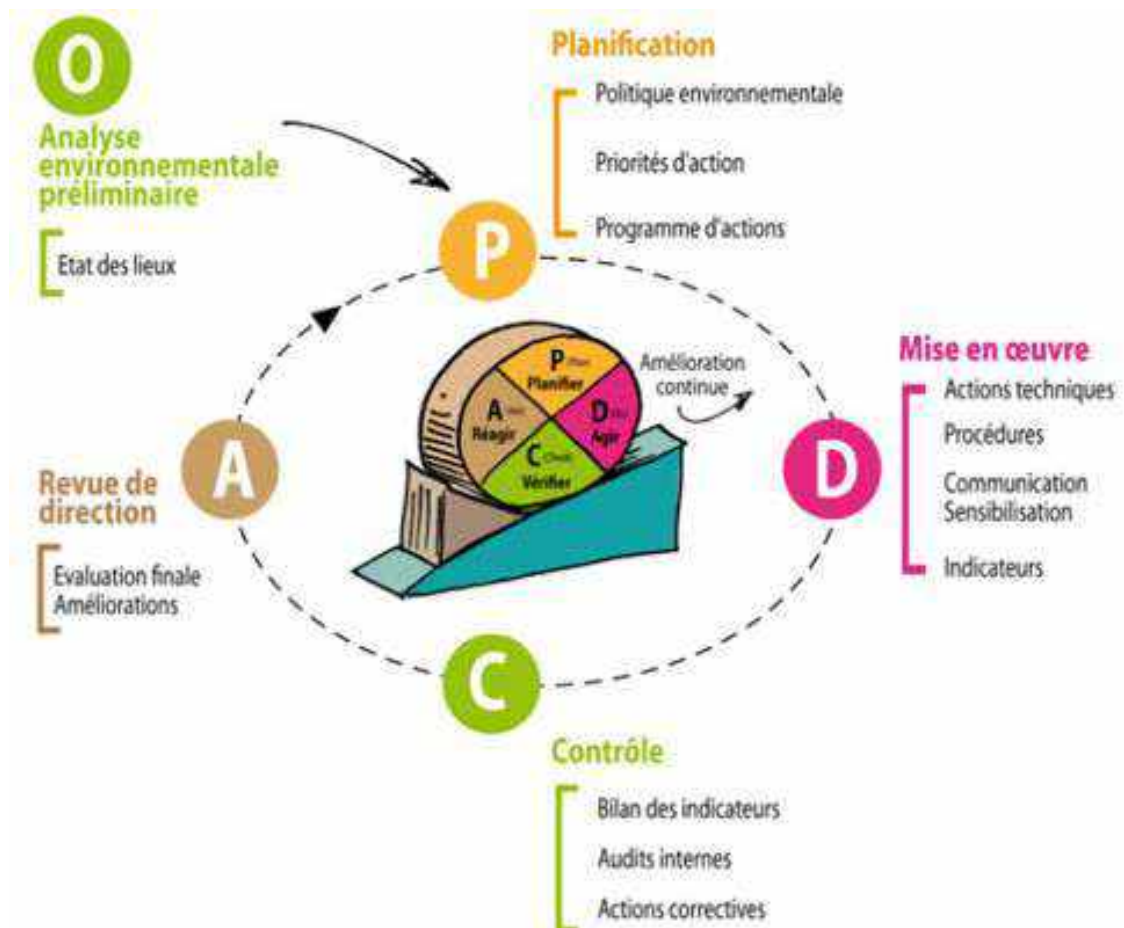
EMAS (Eco Management and Audit Scheme) est un référentiel européen intégrant les exigences de l'ISO 14001 et allant même au-delà.

ISO 14001 (norme internationale) et EMAS (règlement européen) sont deux référentiels décrivant les meilleures pratiques d'organisation (SME) à mettre en place pour :

- prévenir les pollutions et protéger l'environnement ;
- améliorer continuellement les performances environnementales ;
- satisfaire aux réglementations et attentes des parties prenantes ;
- communiquer.

Basé sur ces principes, le SME rassemble les outils permettant de garantir l'application de bonnes pratiques environnementales au quotidien. Ce système est organisé et fonctionne suivant le schéma ci-après :

SCHÉMA D'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL (SME)





La certification ISO 14001 de notre activité et l'enregistrement EMAS des stations d'épuration exploitées constituent ainsi un gage de :

- **PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE** : au travers du SME, les risques sont analysés et mis sous contrôle, et les performances environnementales améliorées continuellement.
- **CRÉDIBILITÉ** : la qualité et l'efficacité de notre organisation sont vérifiées par un auditeur externe accrédité et indépendant.
- **TRANSPARENCE & COMMUNICATION** : les informations à caractère environnemental sont accessibles au public et une réponse est systématiquement apportée aux demandes.

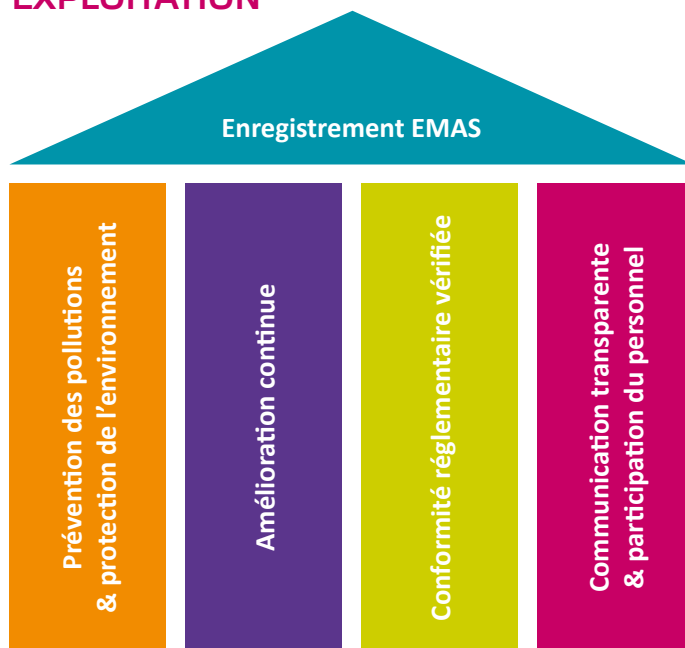
4.2.2 L'enregistrement EMAS : des garanties complémentaires

		
RÉGLEMENTATIONS ENVIRONNEMENTALES	Engagement de mise en conformité	100 % conforme
ENGAGEMENT PRIS AVEC LES PARTIES PRENANTES	Engagement de mise en conformité	100 % conforme
IMPLICATION ET PARTICIPATION DU PERSONNEL	Souhaitée	Base du SME, obligatoire
ACCÈS AUX RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX	Sur demande et réponse au choix de l'organisme ISO 14001	Publication annuelle pro-active des résultats (déclaration environnementale)
FIABILITÉ DES DONNÉES // RÉSULTATS TRANSMIS	Non vérifié systématiquement	La fiabilité de chaque donnée publiée dans la déclaration est vérifiée par l'auditeur externe



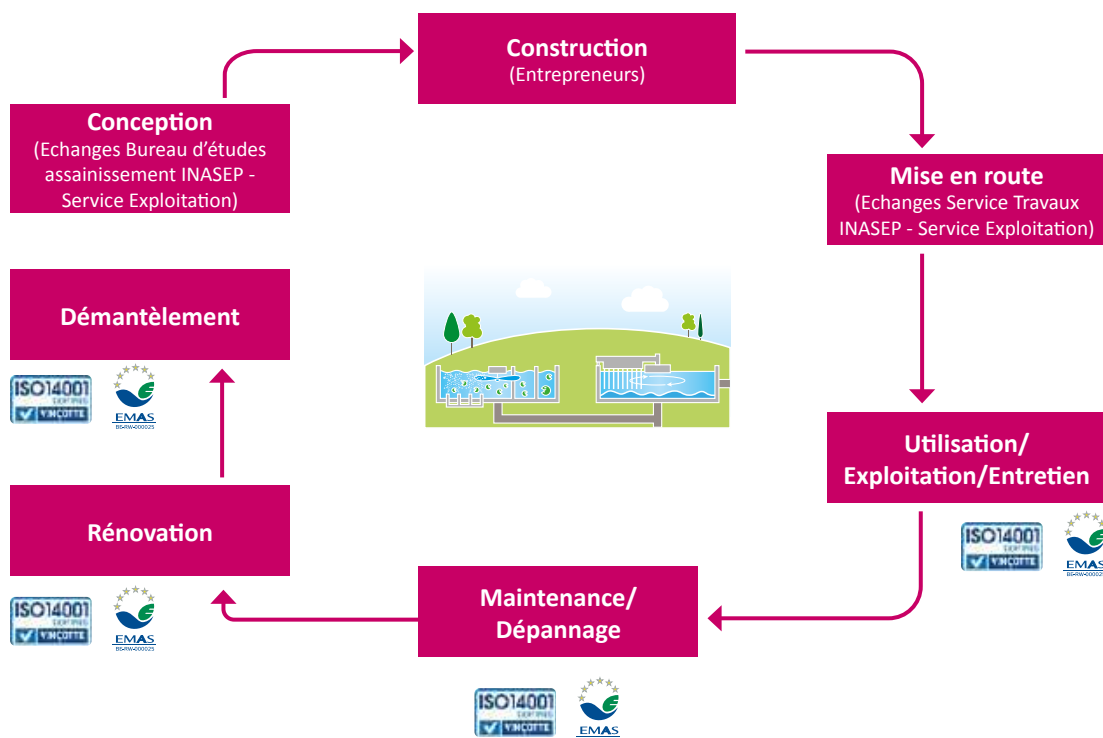
Andenne // Station d'épuration

4.3 LE SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL (SME) DE L'INASEP EXPLOITATION



4.3.1 Cycle de vie des stations d'épuration et prise en compte de l'environnement

La certification ISO 14001 et l'enregistrement EMAS concernent à ce jour uniquement le Service Exploitation des ouvrages d'épuration, c'est-à-dire de l'exploitation des stations d'épuration, en passant par leur maintenance ou leur rénovation, jusqu'à leur démantèlement.

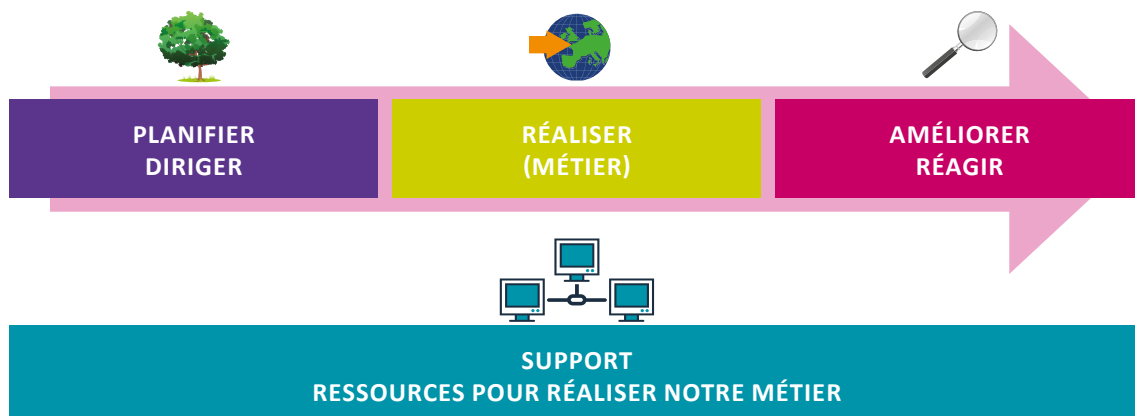


L'INASEP ayant un Bureau d'Etudes et un Service de surveillance de chantiers, des collaborations sont établies dès la phase de conception et de construction pour une performance environnementale globale.

4.3.2 Processus métier intégrant l'environnement

Pour répondre aux exigences EMAS et ISO 14001 ainsi qu'à nos besoins opérationnels, **notre Système de Management Environnemental (SME) encadre toutes les activités de notre Service d'Exploitation.**

Ce SME, qui structure notre travail, est organisé en 4 types de processus :



Chacun de ces processus est constitué d'activités, encadrées par la compétence des opérateurs et, lorsque cela est nécessaire, par des procédures ou instructions. Cette organisation (SME) assure la prise en compte de l'environnement et des meilleures pratiques, à tous les niveaux et par tous les agents répartis sur la Province.

Processus de notre SME

PLANIFIER ET DIRIGER NOS ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

- Gestion des obligations de conformité (réglementations, engagements volontaires, permis d'environnement...).
- Analyse environnementale (risques pour l'environnement, parties intéressées, contexte).
- Politique, revue de Direction et objectifs.

RÉALISER NOTRE MÉTIER (SUR STATION D'ÉPURATION)

- Réception de matières externes (gadoues, eaux industrielles, curures, boues).
- Exploitation des sites (y compris prise en compte de la biodiversité).
- Maîtrise des éléments sortant (traitement de l'air, désinfection, gestion des boues, des déchets, surveillance de la qualité des eaux traitées).
- Fiabilisation et optimisation (maintenance électromécanique, nouveaux ouvrages, alarmes et service de garde).

AMÉLIORER / RÉAGIR

- Surveiller (Contrôles périodiques, fiabilité des équipements de mesure, qualité des eaux traitées et bilan).
- Prévenir et gérer les dysfonctionnements (rejets illicites reçus dans nos ouvrages, accidents environnementaux, actions correctives et préventives).
- Vérifier et améliorer (audits internes et évaluations de conformité).

SUPPORT

- Achats (biens, services, produits).
- Communication (interne, externe, avec tiers, plaintes, questions, demandes).
- Gestion des documents du SME.
- Finances.
- Gestion du personnel (accueil, compétences, organigramme, suppléances).
- Informatique (base de données Exploitation).
- Laboratoire (commande d'analyses réalisées par notre Service).



Lives // Travail en hauteur : remplacement du revêtement d'usure de la vis à boues



Tournée Namur // Curage de la station de pompage SP17 des Grands Malades

inasep **FICHE MACHINE**

Informations générales			
Désignation : <input type="text"/>		Garage : <input type="text"/>	
Caractéristiques		Constructeur - Fournisseur	Historique
Marque : <input type="text"/>	Modèle : <input type="text"/>	Date de fabrication : <input type="text"/>	Prévisions de durée
Type : <input type="text"/>	Autres : <input type="text"/>	N° de série : <input type="text"/>	Prévisions de durée (années)
N° de série : <input type="text"/>	Localité : <input type="text"/>	Mise en service : <input type="text"/>	Securitec
Partie électrique		Partie mécanique	Partie hydraulique
Marque : <input type="text"/>	Modèle : <input type="text"/>	Marque : <input type="text"/>	Modèle : <input type="text"/>
Type : <input type="text"/>	Type : <input type="text"/>	N° de série : <input type="text"/>	N° de série : <input type="text"/>
N° de série : <input type="text"/>	N° de série : <input type="text"/>	N° de série : <input type="text"/>	N° de série : <input type="text"/>
Spécific : <input type="text"/>	Spécific : <input type="text"/>	Spécific : <input type="text"/>	Spécific : <input type="text"/>
220 V	220 V	220 V	220 V
11 kW	11 kW	11 kW	11 kW
1500 Tr/min	1500 Tr/min	1500 Tr/min	1500 Tr/min
0,45	0,45	0,45	0,45

Ohey // Gestion documentaire



Intervention de l'équipe travaux de génie civil dans le Houyoux ruisseau canalisé



Andenne // Décanteur secondaire

CHAP. 5

LA CONFORMITÉ, NOTRE OBJECTIF PREMIER



Notre volonté première, au travers d'EMAS, est de garantir à toutes les parties prenantes (voir § 2.4) que nous respectons les engagements pris vis-à-vis d'elles, ainsi que l'ensemble des exigences légales applicables à nos activités comme à l'eau épurée.

5.1 PRINCIPAUX TEXTES LÉGAUX APPLICABLES DANS LE SECTEUR DE L'EAU

5.1.1 La Directive-cadre de l'eau 2000/60/CE

Cette Directive-cadre, adoptée le 23/10/2010 :

- définit la notion de bassin hydrographique, comme base de travail à la restauration de la qualité des eaux en général ;
- impose la définition d'une politique communautaire intégrée dans le domaine de l'eau.

Les objectifs finaux de la Directive-cadre sur l'eau sont les suivants :

- parvenir à un bon état des eaux de surface et souterraines ;
- obtenir un bon potentiel écologique et un bon état chimique des masses d'eau artificielles et fortement modifiées ;
- assurer le respect de toutes les normes et de tous les objectifs établis pour les zones protégées.

En Région wallonne, des plans de gestion par district hydrographique ont été définis. Ils sont disponibles sur le site Internet www.eau.wallonie.be



5.1.2 La Directive 91/271/CEE relative à l'assainissement des eaux usées urbaines résiduaires

Cette Directive, adoptée le 21 mai 1991, définit :

- un planning de mise en œuvre de l'assainissement des eaux usées urbaines résiduaires sur le territoire européen ;
- les performances épuratoires des ouvrages d'épuration et les normes de rejet des eaux épurées dans le milieu récepteur.

Cette Directive guide les investissements réalisés pour l'épuration des eaux usées urbaines résiduaires en Région wallonne.



Herhet // Station d'épuration à sa mise en service

5.1.3 Le Code de l'Eau

Pour coordonner l'ensemble de la législation environnementale en matière de gestion de l'eau (dont les 2 directives citées ci-avant), le Gouvernement wallon a créé un volume unique : le Code de l'Environnement.

Parmi les 8 livres qui constituent le Code de l'Environnement, le second reprend le Code de l'Eau (Décret du 27/05/2004, Arrêté du Gouvernement wallon du 3/3/2005) qui régit particulièrement les activités d'épuration de l'INASEP.

Les matières encadrées par le Code de l'Eau sont vastes et diversifiées. Il s'agit par exemple de la protection des eaux souterraines, de la gestion des cours d'eau, de la distribution d'eau, de l'épuration des eaux usées urbaines résiduaires...

5.2 NORMES DE REJET

En application des Directives présentées juste avant et du Code de l'Environnement, les eaux traitées, rejetées en sortie des stations d'épuration, doivent respecter une qualité définie par les normes de rejet (seuil à ne pas dépasser).

5.2.1 Paramètres suivis

Ces normes, issues directement du Code de l'Eau ou stipulées dans nos permis, portent sur différents paramètres dont les principaux sont les suivants :

- **la Demande Biologique en Oxygène à 5 jours (DBO_5)** : représente la quantité d'oxygène consommée, sur 5 jours, par les micro-organismes pour la dégradation d'une partie de la pollution organique contenue dans les eaux usées. Les normes sur ce paramètre sont destinées à éviter l'appauvrissement en oxygène, nécessaire à la faune, dans les rivières ;
- **la Demande Chimique en Oxygène (DCO)** : représente la quantité d'oxygène consommée par l'oxydation chimique de l'ensemble des matières organiques et minérales présentes dans l'eau ;
- **les Matières En Suspension (MES)** : ce sont les éléments minéraux et organiques d'une certaine taille qui se trouvent en suspension dans l'eau. Les normes sur ce paramètre sont destinées à conserver la transparence des eaux de surface dans lesquelles sont rejetés les effluents des ouvrages ;
- **le Phosphore Total et l'Azote Total** : représentent la concentration totale des différentes formes de l'azote et du phosphore contenues dans l'eau. Ces deux éléments permettent le développement des végétaux. Le suivi des normes sur ces paramètres est donc destiné à éviter l'eutrophisation du milieu naturel.



Laboratoire d'analyse INASEP

5.2.2 Normes de rejet et conformité des sites

Les normes de rejet sur ces paramètres varient suivant la taille de la station et leur localisation. De façon générale, les seuils maximaux de rejet sont les suivants :

PARAMÈTRE	CAPACITÉ NOMINALE DES STATIONS D'ÉPURATION	NORME	
DBO ₅	≤ 2 000 EH	30 mg/l d'O ₂	
	> 2 000 EH	25 mg/l O ₂	
DCO	≤ 2 000 EH	125 mg/l O ₂	Sur chaque échantillon de 24 heures
	> 2 000 EH		
MES	≤ 2 000 EH	60 mg/l*	
	> 2 000 EH	35 mg/l*	
Phosphore Total	100 000 EH > Capacité > 10 000 EH	2 mg/l	En moyenne annuelle des échantillons
Azote Total	100 000 EH > Capacité > 10 000 EH	15 mg/l	

**Exigence facultative*

Selon la taille et le contexte des stations d'épuration, 4 à 12 échantillons (24 à Namur) d'eau de sortie sont prélevés durant l'année. Ils sont analysés en laboratoire agréé (dans notre cas, laboratoire INASEP à Philippeville) et les résultats de chaque analyse sont comparés aux normes applicables au site visé.

Des dépassements ponctuels sont autorisés. Toutefois, toute dérive de paramètre ou dépassement est suivie dans l'objectif d'une maîtrise et d'une conformité de nos sites.



Andenne // Eau traitée à la sortie du décanteur secondaire

5.3 IDENTIFIER ET SURVEILLER

La veille réglementaire, les collaborations à divers groupes de travail (Aquawal, SPGE, Contrats Rivière...), ainsi que le suivi de nos permis et autorisations nous permettent de bien identifier les exigences applicables à nos sites.

Ces exigences, légales, réglementaires ou d'engagement volontaire, sont prises en considération et portées à la connaissance des agents grâce à nos procédures EMAS.

Grâce à leur participation, aux audits internes, bilans de fonctionnement et contrôles quotidiens, notre conformité à ces obligations et engagements est surveillée de près et les éventuels plans d'actions rapidement mis en œuvre afin de garantir la conformité totale des effluents, ouvrages et activités.



Saint-Martin // Bâtiment de la station d'épuration



Coutisse Peu d'Eau // Audit externe



Lives-sur-Meuse // Station d'épuration

CHAP. 6

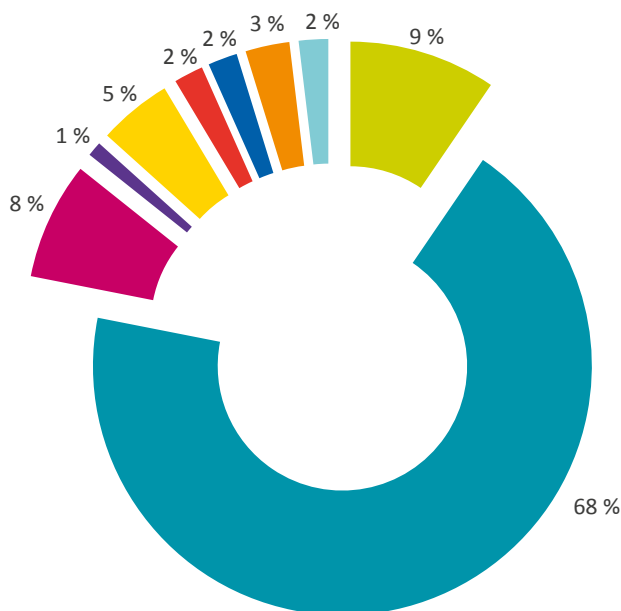
ÉPURATION DES EAUX ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX



6.1 DES TECHNOLOGIES DE TRAITEMENT VARIÉES

Les 105 stations exploitées par l'INASEP sont de technologies différentes, choisies en fonction du type d'eaux usées à traiter, de la surface disponible, des contraintes locales...

En Province de Namur, la majorité des stations d'épuration sont de type « boues activées » et ont une taille limitée, inférieure à 10 000 EH.



Légende

- Biodisque
- Boues activées
- Boues activées + lagune de finition
- Filtre planté
- Lagunages aérés
- Lagune à macrophytes
- Lagune à microphytes
- Lit bactérien
- Bioréacteur à membrane

TAILLE DES STATIONS D'ÉPURATION	NOMBRE DE STATIONS EXPLOITÉES PAR INASEP	CAPACITÉ NOMINALE CUMULÉE (EH)
Moins de 1 000 EH	48	22 131
1 000 à 10 000 EH	46	112 886
10 000 EH et plus	11	289 380
Total	105	424 397

Pour en savoir plus sur l'assainissement en Wallonie :

<http://www.spge.be/>

<https://www.aquawal.be/>

6.2 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LIÉS À L'EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

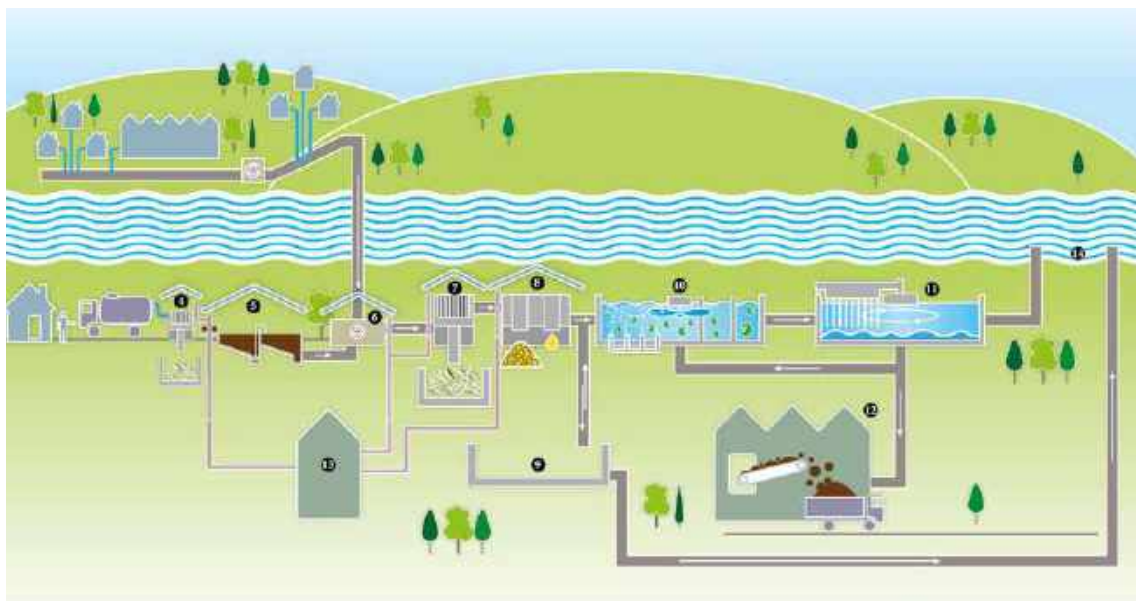
6.2.1 Identifier les impacts significatifs

L'analyse environnementale, point de départ de la démarche de management environnemental, est une analyse du fonctionnement des stations d'épuration et activités d'exploitation en vue d'identifier les axes d'amélioration et besoins de maîtrise supplémentaires :



Cette analyse est régulièrement mise à jour avec les évolutions et le retour d'expérience.

Pour réaliser l'analyse environnementale, les stations d'épuration ont été découpées en unités opérationnelles, c'est-à-dire en groupes d'activités cohérentes entre elles (prétraitement, traitement biologique, traitement des gadoues...).



Légende

- ①⑤ Réception des matières externes par camion
- ⑥⑦⑧ Relevage et prétraitements
- ⑨ Traitement des eaux d'orage
- ⑩ Traitement biologique
- ⑪ Clarification
- ⑫ Traitement des boues
- ⑬ Ventilation - Désodorisation
- ⑭ Finition et désinfection

Impacts directs et indirects

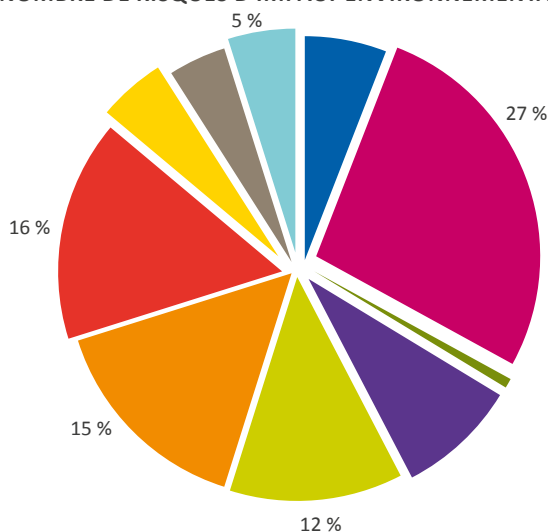
Les impacts environnementaux directs (D) sont les effets (réels ou potentiels) de l'activité sur l'environnement pour lesquels l'INASEP dispose d'un contrôle opérationnel direct.

Certains impacts sont en revanche connexes à nos activités. L'INASEP n'en a pas la totale maîtrise mais leurs conséquences s'expriment sur nos sites et doivent donc faire l'objet d'une attention dans le cadre du Système de Management Environnemental : ce sont les impacts indirects (I). Sur ces impacts, l'INASEP déploie des actions de sensibilisation, de collaboration avec les prestataires et acteurs concernés afin de limiter leur incidence.

L'analyse environnementale des stations d'épuration porte à la fois sur les aspects directs et indirects.

6.2.2 Résultats

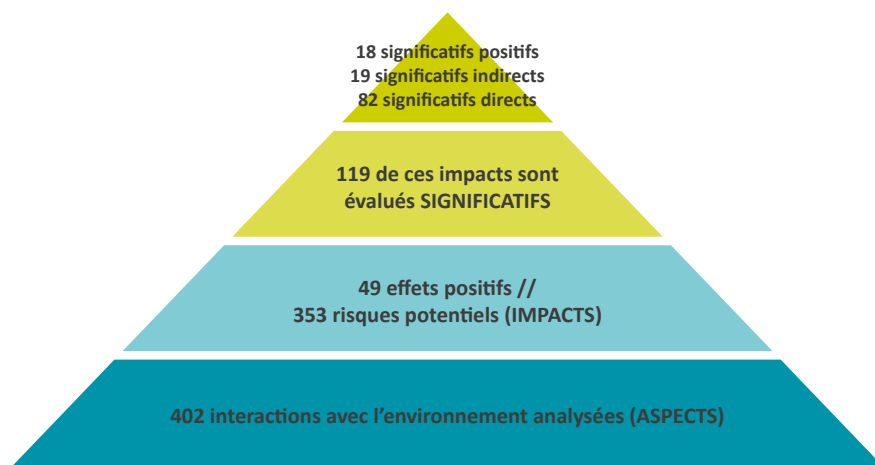
RÉPARTITION DU NOMBRE DE RISQUES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL SIGNIFICATIF



Légende

■ Clarification
 ■ Ensemble du site
 ■ Finition et désinfection
 ■ Locaux
 ■ Relevage et prétraitements
 ■ Traitement biologique
■ Traitement des boues
 ■ Traitement des eaux d'orage
 ■ Traitement primaire
 ■ Réception de matières externes par camion-citerne

En quelques chiffres, pour les 92 stations d'épuration visées par EMAS :



Les aspects environnementaux significatifs font l'objet d'une surveillance ou d'une amélioration au travers du SME.

Les impacts significatifs liés au fonctionnement des stations d'épuration et à leur exploitation sont majoritairement : le **rejet d'eaux usées REU** au milieu récepteur (près de 50 %) et la **consommation d'énergie CEN** (près de 20 %).

Les autres impacts par ordre décroissant d'importance sont :

- utilisation de **consommables CM** divers à raison de 7 % ;
- **mobilité MOB** divers à raison de 6 % ;
- **décantation DEC** à raison de 6 % ;
- **consommation d'eau CE** à raison de 4 % ;
- rejets dans l'**AIR** à raison de 3 % ;
- implantation, conception ;
- accessibilité **AME** à raison de 2 % ;
- bruit **BRU** à raison de 2 % ;
- pollution au **SOL** à raison de 2 %.

6.3 COMMENT FONCTIONNE LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ? PRIORITÉS ENVIRONNEMENTALES DÉTAILLÉES

6.3.1 Ensemble de la station d'épuration

Sont analysés dans cette unité :

- l'implantation de la station, sa conception, son accessibilité ;
- le fonctionnement général du site : consommation électrique, odeurs, voiries, stockages de produits chimiques, rejet des eaux usées traitées, consommation d'eau de ville, parkings et voiries... ;
- les risques de débordement ou de fuites, de dysfonctionnement ou d'arrêt des ouvrages, d'incendie, de malveillance ou d'inondation ;
- la conduite et l'entretien de l'ensemble des équipements, ouvrages, espaces verts et voiries, ainsi que tous les aspects touchant à la biodiversité et aux déplacements.

Nos stations d'épuration sont généralement implantées à distance des habitations, au bord des cours d'eau dans lesquels les eaux usées traitées sont rejetées. Par respect des espaces naturels et des riverains auprès desquels les stations sont implantées, une attention particulière est portée à leur intégration paysagère : couleur, matériaux, plantation de haies, toitures végétalisées... et à leur bonne exploitation pour éviter toute nuisance. Au besoin, une couverture et une désodorisation sont prévues dès la conception de la station (Andenne, Namur, Mornimont, Dinant).

- Les paramètres de fonctionnement de la station font l'objet d'un suivi attentif par l'exploitant, le contremaître et la ligne hiérarchique pour viser, en continu, conformité et efficacité. Nos agents sont formés à la conduite des ouvrages, un entretien électromécanique est pratiqué en continu et des alarmes permettent l'intervention rapide des exploitants ou de la garde pour pallier à tout problème important. Ce souci de performance passe également par la rationalisation des déplacements de nos agents comme de nos prestataires.
- Les produits chimiques (réactifs, consommables) nécessaires au fonctionnement du site sont stockés sur bacs de rétention ou en cuves à double paroi permettant d'éviter les écoulements en cas de fuite. Ils sont manipulés dans le respect des bonnes pratiques et avec vigilance.
- Quasiment tous les ouvrages sont clôturés et d'accès limité pour éviter tout acte de malveillance. La tranquillité et la présence d'espaces verts au sein des stations, nous ont amené à développer une politique active favorisant la biodiversité : implantation de nichoirs, désherbage sans produit phytosanitaire, fauchage tardif...

Ces impacts généraux représentent la majorité des impacts évalués comme significatifs car ils nécessitent une surveillance constante de leur bonne maîtrise.

IMPACTS SIGNIFICATIFS			
EN MODE NORMAL			
Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Déplacements de véhicules sur site et entre les sites (D)	Emissions de CO ₂ , consommation de carburant, bruit	Sites non télésurveillés, avec dysfonctionnement récurrent, organisation des tournées et du travail	<p>OBJECTIFS 3, 4 et 8</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une télésurveillance (transmission d'alarmes et visualisation du fonctionnement possible à distance) permettant de limiter la fréquence de passage sur site de 2 à 1 fois semaine • Géolocalisation • Fiabilisation des sites afin de limiter la fréquence de passage • Mesure d'organisation pour rationaliser les déplacements
Implantation géographique (D)	Intégration paysagère	STEPS de Chevetogne, Fosses-la-ville	<ul style="list-style-type: none"> • Végétalisation dans la mesure du possible (haies - fruitiers) – objectif 9
Conception du site (D)	Prise en compte des contraintes et opportunités dès la conception du site pour une bonne performance environnementale tout au long de sa vie	transversal	<p>OBJECTIF 7</p> <p>Concertation avec le Bureau d'Etudes dès l'avant-projet effective</p>

IMPACTS SIGNIFICATIFS

EN MODE NORMAL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Fonctionnement des équipements (D)	Consommation d'électricité excessive	STEPS non pilotées par sonde à oxygène ou dont l'indicateur de base est élevé	<p>OBJECTIF 5</p> <ul style="list-style-type: none"> Remplacement des TGBT et asservissement de la production d'air aux besoins réels sur base d'une sonde à oxygène placée dans le bassin biologique Actions destinées à réduire la consommation d'électricité
Utilisation d'eau de nappe à partir d'un puits pour le traitement des boues	Diminue les ressources en eau	STEP de Ciney et Namur	Optimisation et surveillance des consommations. Déclaration annuelle et respect des permis de prise d'eau
Achat et utilisation de consommables divers (D)	Consommation de matières premières et introduction de risques	Toutes les stations exploitées	Il est prévu d'établir un cahier des charges pour limiter le type de consommables achetés et intégrer les critères environnementaux pertinents

EN MODE ANORMAL / TRANSITOIRE

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Gestion inadaptée des paramètres de conduite de l'ouvrage	Surconsommation d'énergie, risque de rejet d'eaux moins bien épurées	Toutes les stations d'épuration	Compétences des agents, bonnes pratiques encadrées par le SME
Performance énergétique spécifique mauvaise par rapport à leur catégorie	Consommation d'électricité	Stations d'épuration les moins performantes de leur catégorie	Analyse des indicateurs de performance, suivi et actions d'amélioration

EN MODE ACCIDENTEL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Panne totale ou partielle de la station d'épuration (Coupure électrique, problèmes techniques divers...) (D et I)	Risque de rejet non-conforme	Stations d'épuration non télésurveillées en particulier	<p>Sensibilisation des agents aux risques spécifiques de chaque site</p> <p>OBJECTIF 3</p> <ul style="list-style-type: none"> Télésurveillance – alarmes transmises par GSM vers la garde qui peut intervenir 24h/24h <p>OBJECTIF 4</p> <ul style="list-style-type: none"> Optimisations techniques et mesures de prévention
Incendie entraînant l'arrêt momentané de la station (D)	Risque de rejet non-conforme	Toutes	<ul style="list-style-type: none"> Prévention, matériel incendie, détection, entretiens
Déversement accidentel d'un produit (chlorure ferrique, PAC, chaux, huile d'un moteur...), de boues ou de gadoues	Risque de pollution des eaux par les caniveaux / avaloirs en voirie connectés directement au milieu récepteur	STEPS Gembloux, Gelbressée, Godinne, Dinant, Heer-Agimont, Hulsonniaux, Mesnil, Namur, Senzeilles, Wanlin, Celles Gendron	<ul style="list-style-type: none"> Absorbants, rétentions et cuves de stockage à double paroi Procédure en cas d'urgence Vigilance lors de chaque livraison de réactifs de désodorisation – A Dinant, isolement du site par vanne avant dépotage Les agents y sont sensibilisés – les avaloirs sont peints en jaune (cf. OBJECTIF 7)



Rochefort // Vue aérienne de la station d'épuration

6.3.2 Relevage des eaux usées et prétraitements

6.3.2.1 Relevage

Après avoir transité par le collecteur et les éventuelles stations de pompage, les eaux usées arrivent à la station d'épuration. Dans le collecteur, l'écoulement des eaux étant le plus souvent gravitaire (utilisation de la pente naturelle des terrains), il est bien souvent nécessaire de relever les eaux du niveau bas de leur arrivée, jusque dans la station d'épuration. Ce relevage s'effectue grâce à des **pompes** ou à des **vis d'Archimède**.



Corroy-le-Château // Vis de relevage



Wépion // Relevage prétraitement

6.3.2.2 Prétraitements

Les prétraitements regroupent trois opérations : le dégrillage (élimination des déchets grossiers), le dessablage (élimination des sables et graviers issus du lessivage des voiries et terres) et le déshuilage (élimination des huiles et graisses).



Dégrillage

Les eaux brutes relevées dans la station passent généralement au travers d'un **dégrilleur** (grille métallique avec nettoyage automatique) ou d'un panier de dégrillage (panier grillagé à relever et à nettoyer manuellement). Ce dernier retient les matières et objets de grande taille : feuilles, chiffons, canettes... Ces déchets, récupérés dans des conteneurs, sont collectés par un prestataire agréé.



Olloy // Dégrilleur



Lives // Déchets de dégrillage

Dessablage

Sur les stations récentes et de tailles plus importantes, des **dessableurs-déshuileurs** ont été installés. Dans ces ouvrages, l'air injecté à mi-hauteur brasse l'eau usée pour séparer les sables des matières organiques et faire flotter en surface les huiles et graisses.

Les sables décantent dans le fond de ces ouvrages où il n'y a pas d'agitation. Une machine racle le fond de l'ouvrage, ce qui permet de récupérer les sables et graviers qui sont ensuite nettoyés dans un classificateur à sables sur site. Les sables ainsi récupérés sont revalorisés en centre spécialisé.



Floeffe // Déchets de dessablage



Bierwart // Dessableur longitudinal

Les **dessableurs par chenaux longitudinaux** permettent la décantation des graviers et des sables. Ce chenal est nettoyé manuellement par l'exploitant (regroupement de ces déchets pour envoi en centre de traitement spécialisé).

Sur d'autres stations, une fosse en entrée permet de capter les cailloux et sables amenés par les eaux pluviales des voiries. Ces déchets sont périodiquement pompés par un camion vidangeur et éliminés en filière adaptée.

Déshuilage

Dans les stations équipées de **dessableur-déshuileur**, les huiles et graisses sont mises en flottaison par l'air injecté par le fond. Les huiles et graisses ainsi amenées à la surface de l'eau sont récupérées automatiquement par une racle de surface et ramenées dans une fosse spécifique où elles sont digérées biologiquement. Cette digestion est favorisée par injection d'air dans la fosse. Les surplus éventuels sont évacués par prestataire agréé.



Wépion // Dégraisseur



Andenne // Déshuileur

IMPACTS SIGNIFICATIFS

EN MODE NORMAL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Fonctionnement des pompes de relevage (D)	Consommation d'énergie	Tous les sites avec pompes de relevage	<ul style="list-style-type: none"> Entretien, choix des pompes, suivi de l'usure des pompes
Séparateur d'orage situé après le débitmètre (D)	Surestimation des volumes traités biologiquement	STEP de Cerfontaine	<p>OBJECTIF 2</p> <ul style="list-style-type: none"> Modification prévue de ce débitmètre
Qualité des eaux reçues (I)	Risque de pollution des boues si les eaux reçues sont contaminées	Toutes les stations d'épuration	<p>OBJECTIF 6</p> <ul style="list-style-type: none"> Prévention, études et plans d'actions avec les industriels concernés

EN MODE ANORMAL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Usure des pompes de relevage (D)	Moins d'eaux usées sont pompées	Tous les sites avec pompes de relevage	<p>OBJECTIF 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Suivi de l'atteinte des débits nominaux par les exploitants Mise en place ou correction des débitmètres
Entrées d'eaux claires parasites (I)	Surcharge hydraulique des installations, surconsommation d'énergie	Tous les sites	<p>OBJECTIF 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Surveillance des entrées d'eaux claires parasites et actions correctives dans la mesure du possible
Sables générés par les installations de dessablage	Transport et impacts mobilité, absence de site de traitement en Province de Namur	Stations d'épuration avec dessableur	Rationalisation par apport à l'Intercommunale IGRETEC

EN MODE ACCIDENTEL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Panne du relevage, dysfonctionnement technique, colmatage ou interruption du fonctionnement (D)	Risque de débordement des eaux usées vers le milieu, d'émission de bruit	Stations d'épuration non télésurveillées Nouveaux sites	<p>OBJECTIF 3</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une télésurveillance, rénovation des tableaux électriques <p>OBJECTIF 4</p> <ul style="list-style-type: none"> Constitution d'un stock de pièces de rechange et actions de fiabilisation
Arrivée d'eaux usées polluées (I)	Risque de dysfonctionnement de la station si la biologie est atteinte	Tous	<p>OBJECTIF 6</p> <ul style="list-style-type: none"> Prévention Actions curatives auprès des pollueurs avérés



Andenne // Graisses rejetées anormalement dans un pompage du réseau

6.3.3 Traitement primaire (décanteur – digesteur)

Certains sites ne disposant pas de prétraitement sont équipés d'un décanteur-digesteur qui assure, grâce à sa forme spécialement étudiée, l'élimination des matières organiques grossières par dépôt dans le fond (décantation).

Les matières ainsi décantées s'auto-digèrent grâce aux bactéries présentes dans les eaux usées. Périodiquement, lorsque la quantité des matières décantées devient tout de même trop importante, les boues primaires sont récupérées par camion-vidangeur pour traitement avec les boues secondaires. Les sites de Coutisse (Froidebise), Franchimont, Gedinne, Gourdinne, Havelange, Hulsonniaux, Laforêt (lagunages à macrophytes, à microphytes, biodisques, lit bactérien) et Petite Chapelle (boues activées) disposent d'un traitement primaire.

IMPACTS SIGNIFICATIFS

Aucun impact significatif n'a été relevé sur cette unité opérationnelle.



Laforêt // Décanteur primaire

6.3.4 Traitement des eaux d'orage

Avant ou après le prétraitement, selon les technologies des stations, un limiteur de débit permet de ne laisser entrer dans le traitement biologique que la quantité d'eau maximale acceptable par la station. En effet, un débit trop important pourrait entraîner les boues activées vers la sortie et ainsi provoquer des pertes de boues.

Lorsque la station en est dotée et en cas de fortes pluies, les eaux excédentaires sont ainsi orientées vers un bassin d'orage où une bonne partie des Matières En Suspension décantent.

Après l'épisode pluvieux, les eaux du bassin d'orage sont renvoyées pour traitement vers le bassin biologique. Si le bassin d'orage atteint son niveau haut lors de l'épisode pluvieux, les eaux décantées et éventuellement prétraitées, sont déversées dans le cours d'eau récepteur.

Les exploitants s'assurent régulièrement du bon fonctionnement des pompes d'orage. Les débits d'orage sont surveillés et des alarmes permettent d'intervenir en cas de dysfonctionnement.



Dinant // Bassin d'orage

Le traitement des eaux d'orage est un impact environnemental positif puisque cela permet de limiter les rejets de pollution par temps de pluie, une partie étant captée dans les bassins d'orage et retraitée dans la station d'épuration.

IMPACTS SIGNIFICATIFS			
EN MODE ACCIDENTEL			
Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Décanteur d'orage hors service suite à inondation (D)	Absence de traitement des eaux d'orage	Membre-sur-Semois	<ul style="list-style-type: none"> • Réparation prévue via assurances • En attendant, l'impact sur le milieu récepteur est limité par la lagune de finition

6.3.5 Traitement biologique (traitement secondaire et tertiaire)

Le traitement biologique se fait dans le bassin biologique ou bassin d'activation. Il consiste à mettre en contact les eaux usées pré-traitées avec des bactéries spécifiques. Ces bactéries, sélectionnées naturellement par les conditions qui leurs sont imposées dans les bassins (présence ou non d'oxygène, de nitrates, durée du contact avec les eaux...) vont ainsi « consommer » une grande partie du carbone (traitement secondaire), voire de l'azote et du phosphore (traitement tertiaire), pour se nourrir et se reproduire. L'élimination de ces nutriments permet de prévenir l'eutrophisation des cours d'eau.

La Directive 91/271/CEE impose que toutes les stations épurant une agglomération de plus de 10 000 EH soient équipées d'un traitement de l'azote et du phosphore. INASEP répond à cette législation et va même au-delà en réglant, dans la mesure du possible, toutes ses stations d'épuration en alternance de phase. Ceci permet en effet de réaliser de substantielles économies d'énergie tout en assurant ce traitement tertiaire complémentaire.

Différents types de traitement biologique sont mis en œuvre sur les 92 stations EMAS de l'INASEP :

6.3.5.1 Boues activées

Traitement le plus fréquemment rencontré, il se base sur le mécanisme naturel d'auto-épuration de la rivière par les micro-organismes qui y sont naturellement présents et éliminent les substances polluantes qui s'y trouvent. En station d'épuration, ce mécanisme est reproduit dans les bassins biologiques, de manière intensifiée puisque la charge polluante y est bien plus importante. Un apport complémentaire d'oxygène permet de stimuler l'activité des bactéries aérobies et de favoriser leur multiplication. C'est pourquoi de l'air est produit et injecté dans les bassins biologiques par différentes techniques : diffuseurs, brosses, turbines de surface...



Andenne // Bassins d'activation

Nitrification et dénitrification

C'est l'alternance de phases d'aération et de non aération dans le bassin biologique qui permet aux bactéries d'éliminer l'azote contenu dans les eaux.

Lors des phases d'aération, les formes organiques de l'azote contenues dans l'eau usée (urée principalement) sont d'abord nitrifiées ($N_{org} \rightarrow NO_3^-$) : c'est la nitrification.

Lors des phases d'arrêt de l'aération, les bactéries respirent les nitrates qui sont alors réduits en azote gazeux ($NO_3^- \rightarrow N_2$).

L'azote contenu dans les eaux usées part ainsi dans l'atmosphère sous une forme non dangereuse pour l'environnement.

Déphosphoration

Le phosphore est éliminé des eaux usées dans le bassin biologique :

- par l'activité de certaines bactéries spécifiques ;
- généralement complétée par l'injection de chlorure ferrique.

Pour qu'une déphosphoration biologique puisse se faire, il faut sélectionner les bactéries spécifiques. La station d'épuration doit ainsi disposer d'une zone d'anaérobiose, c'est-à-dire sans aucune forme d'oxygène (bassins couverts avec recirculation des effluents dénitrifiés). C'est le cas de toutes les stations soumises à des normes de rejet en phosphore, sauf celle de Rochefort.

L'injection de chlorure ferrique dans les bassins biologiques permet de capter le phosphore qui s'agglomère avec le réactif, se mêle aux boues et est évacué avec elles dans le clarificateur. La valorisation des boues résiduelles en agriculture permet donc, in fine, de restituer l'essentiel du phosphore dans le cycle de production agricole.

La teneur en phosphore des eaux de sortie est dosée régulièrement de façon à ajuster sans excès les doses de chlorure ferrique nécessaires au respect des normes.



Station d'épuration de Floreffe / Zone de déphosphoration

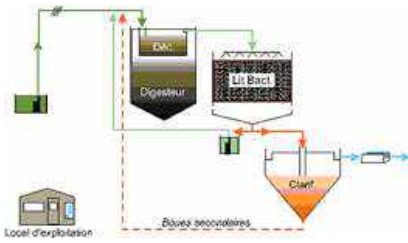
6.3.5.2 Biodisques

Les micro-organismes épurateurs sont fixés sur un support synthétique en forme de disque ou de tambour. Ce support, partiellement immergé, tourne autour d'un axe, mettant ainsi alternativement les micro-organismes en contact avec l'eau à épurer et l'air, qui fournit l'oxygène nécessaire à l'épuration.



Belvaux // Biodisques en chantier

6.3.5.3 Lit bactérien



Actuellement, parmi les stations du scope EMAS, seules les stations d'Havelange et de Walcourt sont du type « lit bactérien ».

Il s'agit de pierres de lave et de supports synthétiques empilés en hauteur. L'eau usée percole de haut en bas dans les interstices de ces supports et est épurée par les micro-organismes qui s'y sont développés et accrochés (biofilm). L'eau épurée est ainsi récupérée en bas du lit bactérien.



Walcourt // Lit bactérien



Havelange // Lit bactérien

6.3.5.4 Techniques d'épuration extensives

Ces techniques s'inspirent du principe naturel d'épuration et de filtration par les micro-organismes, algues ou plantes aquatiques rencontrés dans les mares.

Dans un **lagunage à macrophytes**, les eaux usées ruissèlent en nappe de surface au travers des tiges de végétaux aquatiques enracinés dans un substrat. Les micro-organismes qui se développent en symbiose avec les plantes assurent l'épuration.



Doische // Lagune macrophytes

Dans le procédé par **filtre planté**, l'effluent transite horizontalement au sein d'un massif planté, sous le niveau du sol. Les micro-organismes y assurent l'épuration.



Laforêt // Filtre planté

Dans un **lagunage à microphytes**, les eaux transitent dans un bassin creusé dans le sol et isolé par une bâche synthétique. Les micro-organismes, qui s'y développent naturellement en symbiose avec des algues microscopiques, assurent l'épuration des eaux.



Bonsin // Lagunage à microphytes

Certains **lagunages** sont **aérés** par des moyens mécaniques pour stimuler l'épuration des eaux par les micro-organismes, comme dans un bassin d'épuration biologique.



Falaën // Diffuseurs d'air visibles lors de leur placement





Sorée // Turbine d'aération alimentée par panneaux solaires

Les lagunages peuvent, ou non, disposer d'un relevage et/ou d'un traitement primaire.

La bonne exploitation, par les agents de l'INASEP, des stations et des bassins biologiques en particulier, permet d'assurer la qualité du traitement des eaux et la bonne performance énergétique des stations. Mais ceci dépend aussi parfois de facteurs extérieurs perturbateurs tels que les conditions climatiques, les rejets illicites...

6.3.5.5 Impacts environnementaux significatifs liés à l'épuration biologique des eaux

IMPACTS SIGNIFICATIFS			
EN MODE NORMAL			
Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Épuration biologique des eaux sans consommation d'énergie significative (+)	Balance environnementale positive	Lagunes non aérées, filtres plantés, bio-disques, lits bactériens (voir liste des stations annexe 1)	<ul style="list-style-type: none"> Choix de conception fonction du contexte, collaboration accentuée avec le Bureau d'Etudes (objectif 5) afin de considérer l'impact environnemental et économique des stations tout au long de leur cycle de vie
Déphosphoration biologique avec éventuellement injection de chlorure ferrique (D)	Élimination du Phosphore des eaux (+) Consommation de réactifs (-)	Andenne, Corroy-le-Château, Ciney, Dinant, Floreffe, Godinne, Mornimont, Saint-Martin, Rochefort, Wépion, Bambois, Cerfontaine, Mesnil-St-Blaise, Rienne, Mariembourg, Namur (Lives), Senzeilles, Soumoy	<ul style="list-style-type: none"> Certaines stations n'utilisent que la déphosphoration biologique (aucune consommation de réactif) Injections de chlorure ferrique surveillées et limitées aux justes besoins 2014 : formation dispensée - suivi plus fréquent des résultats épuratoires mis en place (OBJECTIF 8)
Fonctionnement des machines de production d'air et d'agitation des bassins biologiques (D)	Consommation d'électricité	Toutes les stations d'épuration	<p>Selon les possibilités techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sondes à oxygène mises en place et régulation de la production d'air pour répondre aux justes besoins Fonctionnement des agitateurs remplacés par des pulses d'air comprimé Curage des bassins d'activation tous les 10 ans <p>OBJECTIF 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rénovation de l'aération, changements de machines, entretien des équipements techniques, changement des TGBT Mise en place de sondes redox Réglages process, gestion des quantités de boues dans les bassins, formation des exploitants Analyse des causes de surconsommation + actions ciblées
 Les Isnes // Sonde O ₂	 Wépion // Agitateurs		
EN MODE ANORMAL / TRANSITOIRE			
Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Dégagement de CO ₂ (épuration des eaux), CH ₄ (fermentation), NO ₂ (nitrification dénitrification)	Contribution à l'effet de serre	Toutes les stations d'épuration	<ul style="list-style-type: none"> Les émissions de gaz n'ont pas été quantifiées, un bilan carbone est envisagé au niveau de la SPGE Ces émissions sont intrinsèquement liées à l'épuration biologique des eaux (impact significatif positif)
EN MODE ANORMAL / TRANSITOIRE OU ACCIDENTEL			
Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Dysfonctionnement de la biologie, erreur humaine, réglages inadaptés (D)	Risque de rejet d'eaux non-conformes	Toutes les stations d'épuration	<ul style="list-style-type: none"> Formation et écolage des exploitants Consignes d'exploitation disponibles, actualisées et renforcées selon les besoins Surveillance analytique des sites

IMPACTS SIGNIFICATIFS

EN MODE ANORMAL / TRANSITOIRE OU ACCIDENTEL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Panne d'un équipement technique fondamental pour le fonctionnement de l'épuration (agitateur, suppresser...) ou dysfonctionnement de l'aération (D)	Risque de moindre épuration ou d'arrêt du traitement des eaux	Toutes les stations d'épuration	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance, entretiens, télé-surveillances et contrôles sur site réalisés par les exploitants • Alarmes et interventions de garde 24h/24h • Pièces de rechange disponibles sur sites similaires • Equipements en doublon sur site <p>OBJECTIF 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une télé-surveillance, rénovation des tableaux électriques
		Nouveaux sites	<p>OBJECTIF 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protocoles de sécurisation et achats de pièces / machines de réserve
Froid intense / durable, gel, neige (I)	Activité des bactéries ralentie : épuration moindre	Toutes les stations d'épuration	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance des stations • Remise en route dès que les conditions météorologiques le permettent
	Formation de glace sur le bassin biologique nécessitant l'arrêt des turbines d'aération	Chevetogne, Vezin, Denée, Han-sur-Lesse, Saint-Denis, Sorée	
By-pass du traitement biologique (curage, travaux, dysfonctionnement nécessitant un arrêt...)	Rejet eaux non épurées	Toutes les stations d'épuration	<ul style="list-style-type: none"> • Impact des arrêts évalué systématiquement en tenant compte du niveau des cours d'eau • Arrêt d'une partie du process uniquement quand cela est possible (2 lagunes, 2 lignes biologiques) • Utilisation de la ligne d'orage pour traiter partiellement les eaux • Possibilité d'injecter du PAC ou du FeCl3 pour améliorer la capture des MES

6.3.6 Clarification

Le clarificateur, ou décanteur secondaire, de forme circulaire ou rectangulaire, permet de séparer, par décantation, l'eau épurée des boues (flocs de bactéries plus lourds).

Les boues décantées au fond de l'ouvrage sont amenées, par un pont racleur, jusqu'à l'aspiration de pompes qui renvoient ces boues concentrées dans le bassin biologique (recirculation) afin de conserver une quantité de bactéries suffisante et nécessaire à la bonne épuration des eaux. L'autre partie des boues est extraite vers la filière de traitement des boues.

A Vresse-sur-Semois et Houyet, l'ouvrage décanteur est remplacé par un module d'ultra-filtration. Dans ce réacteur à membranes, les boues sont séparées des eaux traitées par filtration au travers de membranes à très faible porosité. Ce type de clarification permet d'obtenir une qualité bactériologique des eaux de sortie conforme aux normes de rejet en zone de baignade, sans désinfection supplémentaire.

Dans certains cas (par exemple clarificateur sous-dimensionné), l'injection de polychlorure d'aluminium (PAC) ou de chlorure ferrique dans le décanteur permet d'alourdir les flocs et d'améliorer ainsi la décantation, pour une meilleure protection du milieu récepteur.

IMPACTS SIGNIFICATIFS

EN MODE NORMAL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Séparation des eaux usées traitées des boues activées (flocs) dans l'ouvrage décanteur (D) (+)	Rejet d'eaux épurées	Toutes les stations d'épuration (hors lagunages et filtres plantés dont la décantation avant rejet est intégrée à l'épuration biologique)	<ul style="list-style-type: none"> • Conception des décanteurs • Possibilité d'injecter du PAC ou du FeCl3 pour améliorer la capture des MES • Surveillances par les exploitants
Séparation des eaux usées traitées des boues activées (flocs) filtration membranaire – application d'une pression de filtration (D)	Consommation d'énergie	Houyet, Vresse	<ul style="list-style-type: none"> • Technologie énérgivore, pas de réelle possibilité de limiter l'impact • Choix de technologie limité aux rejets en zone de baignade • Technologie de désinfection plus fiable que les UV's également énérgivores
Recirculation d'une partie des boues du décanteur vers le(s) bassin(s) biologique(s)	Conservation de la biomasse épuratrice dans le(s) bassin(s) d'activation	Toutes les stations d'épuration (hors lagunages et filtres plantés)	<ul style="list-style-type: none"> • Réglage de la recirculation et surveillance par les exploitants • Sauvegarde des consignes et réglages (OBJECTIF 4)
Fonctionnement d'une turbine entraînée par le passage des eaux traitées rejetées (D) (+)	Production d'électricité verte	Namur	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement optimisé (OBJECTIF 5) • Production surveillée et mesurée, certificats verts
Injection de réactifs pour éviter les pertes de boues et améliorer la décantation (décanteur sous-dimensionné, eaux claires, problème sur procédé) (D)	Consommation de réactifs	(Mesnil-St-Blaise, Pondrôme, Gendron, Vezin = FeCl ₃ / Lives, Havelange, Rienne = PAC)	Surveillance et ajustement de l'injection aux besoins réels de la station par l'exploitant

EN MODE ACCIDENTEL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Arrêt prolongé de la recirculation (2 à 6h) suite à problème technique (bouchage des air-lifts, défaut soupape de sécurité...) (D)	Risque de rejet non-conforme (pertes de boues)	Toutes les stations d'épuration à boues activées dont les pompes de recirculation ne sont pas doublées / sans alarmes	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de la recirculation par les exploitants lors de ses passages sur site • Alarmes, corrections techniques et entretien
Dysfonctionnement technique (blocage vanne diapack, blocage vanne de soutirage par feuilles mortes)	Risque de rejet non-conforme (pertes de boues)	Chevetogne, Celles, Han-sur-Lesse	<ul style="list-style-type: none"> • Attention spécifique des exploitants, consignes d'exploitation • Pose d'un filet sur le décanteur • Alarmes et télégestion
Moussage biologique (nature de l'influent, absence de cloison siphonnée dans le décanteur, racle de surface mal profilée...) (D)	Risque de rejet non-conforme (pertes de boues)	Andenne, Celles, Couvin, Senzeilles, Gelbressée, Florennes St-Aubin, Ciney, Cerfontaine ou autres stations biologiques ponctuellement	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance par l'exploitant pour adapter les réglages de la station • Limitation des intrants (boues, gadoues) • Au besoin, chloration pour retrouver un fonctionnement normal



Saint-Martin // Décanteur secondaire

6.3.7 Finition et désinfection des eaux

À la fin 2020, 8 des 92 stations d'épuration que nous exploitons sont équipées d'une lagune de finition (voir liste au § 3.1), appelée ainsi car elle sécurise et achève le traitement des eaux sorties de la station par le phénomène épuratoire des lagunages (voir § « traitement biologique »). Il s'agit d'un impact environnemental très positif puisque la qualité des eaux de sortie s'en trouve améliorée et stabilisée. Ces lagunes sont également propices au développement de la biodiversité.

Les stations d'épuration situées en zone de baignade ou rejetant leurs eaux dans un cours d'eau sensible se doivent de respecter, durant l'été, une qualité bactériologique des eaux de sortie dont les normes sont fixées par le permis d'environnement de la station (Houyet, Vresse, Laforêt). Sans qu'une exigence ne soit précisée dans leurs permis, l'INASEP a également mis en place une désinfection sur certaines stations afin de garantir une protection du milieu récepteur près de certaines zones de baignade ou récréatives (Soumoy).

Ces stations sont pourvues de membranes à porosité minimale retenant les bactéries (ultrafiltration à Vresse et Houyet), ont un process adapté (Laforêt) ou sont dotées d'UVs¹. Ces équipements font l'objet d'un entretien et d'une surveillance particulière.

IMPACTS SIGNIFICATIFS			
EN MODE NORMAL			
Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Fonctionnement du réacteur UV's ou filtration à quelques microns des eaux épurées (D) (+)	Elimination des germes pathogènes avant rejet au milieu récepteur - contribution à la qualité des zones de baignade et récréatives en aval	Houyet, Vresse, Soumoy, Laforêt	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de la qualité microbiologique des effluents, de la porosité des membranes • Entretien et maintenance des UV's
EN MODE ACCIDENTEL			
Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Panne ou dysfonctionnement des UVs (D)	Risque de rejet non-conforme	Soumoy	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance préventive et surveillance du bon fonctionnement • Surveillance des résultats analytiques



Hingeon // Lagune de finition



Vresse // Module d'ultrafiltration

L'impact des rejets d'eaux traitées par les stations de Hulsonniaux, Senzeille et Celles sur la qualité des eaux de baignade en aval a fait l'objet d'une étude concertée avec le SPW. Etant donné leur faible impact, l'exigence de désinfection a pu être levée pour ces 3 sites. Dès fin 2017, ce sont autant de consommations d'électricité, d'interventions d'entretien et de maintenance, de garde et de prestations de service qui ont pu être supprimées, pour une meilleure performance environnementale et économique de notre Service.

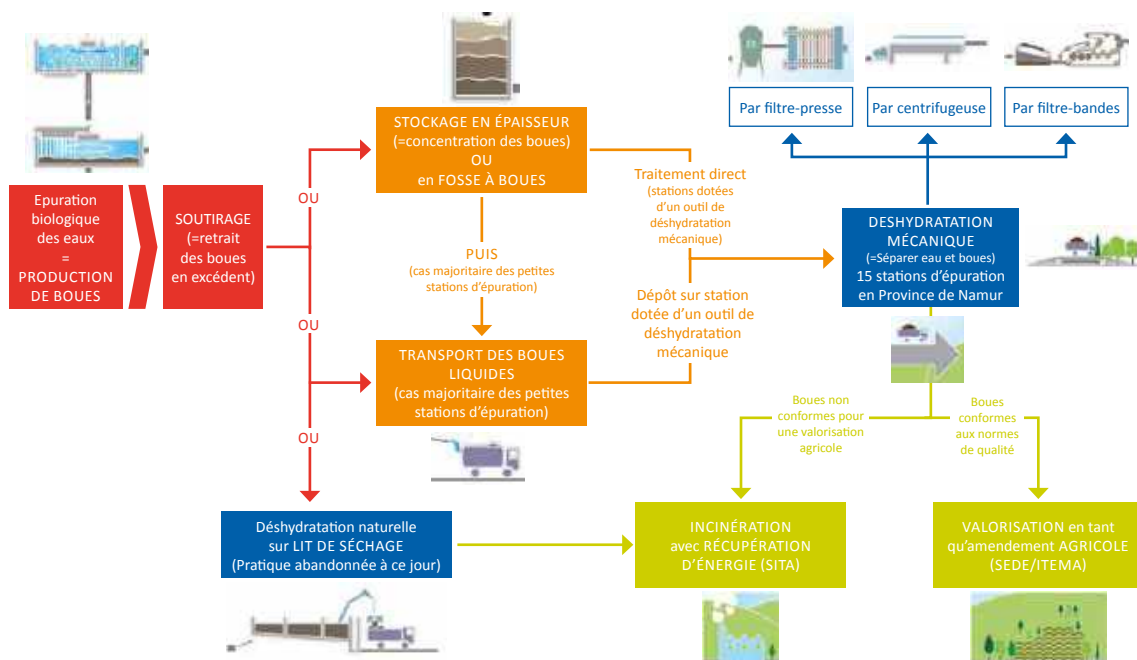
¹ Equipements produisant des rayons Ultra-Violet (UV's) dans lesquels passent les effluents traités avant rejet dans le cours d'eau. Les UV's permettent de tuer une bonne partie des germes pathogènes présents dans les eaux.

6.3.8 Le traitement des boues

Les boues en surplus (issues de la démultiplication des bactéries lorsqu'elles digèrent la pollution dissoute (carbone, azote, phosphore principalement), sont purgées, c'est-à-dire extraites du système, vers le traitement des boues.

Les boues produites par le processus d'épuration sont principalement constituées de bactéries mortes ou excédentaires, de matières minérales décantées, de matières organiques non dégradées, et d'une grande quantité d'eau. Afin d'augmenter leur siccité (teneur en matières sèches), les boues primaires (retirées du décanteur-digesteur) et secondaires (purgées du bassin biologique) sont traitées sur station avant élimination en tant que déchet.

L'enjeu du traitement des boues est de réduire leur teneur en eau.



6.3.8.1 Epaisseur

Les boues sont épaissies par décantation dans un épaisseur (sorte de silo ou de décanteur). Les eaux surnageantes sont renvoyées en tête de station pour traitement tandis que les boues épaissies sont, soit purgées et transportées en « boues liquides » vers une station disposant d'un équipement de traitement mécanique des boues, soit épandues sur lits de séchage.



6.3.8.2 Lits de séchage

Il s'agit d'une surface au sol dont le revêtement permet aux eaux de s'infiltrer dans le sol, où des drains récupèrent les filtrats pour les renvoyer en tête de station pour traitement. Sous l'effet du soleil, du vent et de l'égouttage naturel, les boues s'assèchent et peuvent alors être récoltées puis transportées en conteneurs vers leur lieu d'élimination.



Heer-Agimont // Reprise de boues sur lit de séchage

6.3.8.3 Déshydratation mécanique

À la fin 2020, 15 des 92 stations d'épuration que nous exploitons sous EMAS sont dotées d'un équipement de déshydratation mécanique de type :

- **Filtre bande** : les eaux sont filtrées par un tissu solide au maillage fin tandis que les boues déshydratées restent sur la bande et sont convoyées jusqu'à un conteneur.



Walcourt // Filtre bandes

- **Centrifugeuse** : relève du principe de l'essoreuse : la vitesse de rotation appliquée permet à la boue d'être éliminée vers l'extérieur de la centrifugeuse tandis que les eaux se concentrent en son milieu. Les boues déshydratées sont convoyées par des vis jusqu'à un conteneur.



Rochefort // Centrifugeuses

À Namur et à Rochefort, les boues sont d'abord égouttées dans un **tambour rotatif** avant d'être déshydratées respectivement sur filtre-presse / centrifugeuse. Le tambour relève également du principe de l'essoreuse mais avec une vitesse de rotation inférieure.



Lives // Tambour rotatif

- **Filtre-presse** : dans cet équipement, les boues égouttées au préalable dans un tambour rotatif sont injectées dans une poche en toile filtrante (plateau). L'ensemble des plateaux sont ensuite plaqués les uns contre les autres et pressés par un vérin. Les eaux sont ainsi extraites des boues qui, elles, sont retenues à l'intérieur de la toile filtrante. Après débatissage (ouverture de la toile), les gâteaux de boues ainsi obtenus tombent directement dans une benne.



Lives // Filtre presse

Quel que soit le procédé, les filtrats sont renvoyés dans la filière de traitement des eaux de la station.

Le traitement des boues est consommateur de polymère, réactif qui permet d'améliorer la déshydratation des boues. Du chlorure ferrique est également utilisé pour améliorer la circulation des boues dans les tuyauteries.

6.3.8.4 Chaulage

Dès que la qualité des boues le permet, l'INASEP favorise la valorisation agricole des boues (épandage sur les champs en tant que fertilisant). A cet effet, le Service Exploitation fait procéder aux analyses légales et un agent constitue les dossiers de demande pour dépôt auprès du Service Public de Wallonie et de l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité Alimentaire).



Andenne // Unité de chaulage

Les boues valorisables en agriculture doivent être hygiénisées. Pour ce faire, du lait de chaux ou de la chaux pulvérulente est mélangé aux boues. Une analyse systématique de chaque lot de boues produit est réalisée par un prestataire agréé et les dosages en chaux sont adaptés aux besoins (tenue en tas de boues, hygiénisation).

6.3.8.5 Evacuation des boues

Les containers / bennes de boues déshydratées sur lits de séchage ou mécaniquement sont ensuite envoyés, soit en valorisation agricole dès que leur qualité le permet, soit en valorisation thermique (co-génération ou cimenterie). La valorisation agricole permet de limiter les distances de transport et permet une revalorisation de ce fertilisant, principe prioritaire à la revalorisation énergétique (Directive déchets).

IMPACTS SIGNIFICATIFS			
EN MODE NORMAL			
Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Déshydratation des boues et épaissement des boues (D) (+)	Réduction du volume d'eau contenu dans les boues (limitation du nombre de transports et des coûts)	Tous les sites dotés d'un épaisseur ou d'un traitement mécanique des boues	<ul style="list-style-type: none"> • Pose de drains dans les épaisseurs pour augmenter leur efficacité (OBJECTIF 4) • Réglages et optimisation des outils de déshydratation • Choix du polymère le plus efficace
Transport des boues vers leur lieu de traitement (I)	Mobilité (émissions de CO ₂)	Tous les sites	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de leur siccité avant transport (voir ci-dessus) • Valorisation agricole dès lors que leur qualité le permet
Production de boues (D) Qualité des influents variable (I)	Déchet à revaloriser	Tous	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation agricole dès lors que leur qualité le permet • Surveillance de la qualité des boues • Participation pro active aux études et développements législatifs <p>OBJECTIF 6 : Maîtrise des rejets illicites et actions pour la valorisation agricole des boues</p>

Utilisation de polymère et de chlorure ferrique pour la déshydratation des boues / de chaux pour le traitement des boues valorisables en agriculture / d'eau de ville pour la dilution du polymère (D)	Consommation de réactifs et d'eau de ville	Voir chapitre résultats – consommations de réactifs et eau de ville	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des exploitants • Dosages optimisés
Fonctionnement des centrifugeuses / du filtre presse ou filtre-bande (D)	Consommation d'énergie	Andenne, Wépion, Saint-Martin, Namur, Rochefort, Mornimont, Godinne, Floreffe, Florennes (Saint-Aubin), Dinant, Couvin-Mariembourg, Corroy-le-Château, Ciney	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance équipement
Livraison de chaux (I)	Mobilité (émissions de CO ₂)	Andenne, Rochefort, Wépion, Saint-Martin, Namur, Godinne, Couvin-Mariembourg,	<p>OBJECTIF 6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation de silos de stockage de la chaux

EN MODE ANORMAL / TRANSITOIRE

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Stockage temporaire des boues en conteneur avant départ pour élimination (D)	Odeurs	Godinne	<ul style="list-style-type: none"> • Conteneurs bâchés et exportés dès que possible • Riverain à proximité directe de notre site mais aucune plainte reçue
Livraison de lait de chaux par conteneurs de 20 m ³ (I)	Mobilité	Ciney, Couvin-Mariembourg, Godinne, Namur	<p>OBJECTIF 6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation prévue de silos de chaux pulvérulente

EN MODE ACCIDENTEL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Panne d'une centrifugeuse / du filtre presse / Filtre bande (D)	Impossibilité de traiter les boues, risque de détérioration de la qualité de traitement des eaux	Andenne, Ciney, Corroy-le-Château, Couvin-Mariembourg, Dinant, Eghezée, Floreffe, Florennes (Saint-Aubin), Godinne, Mornimont, Namur, Rochefort, Saint-Martin, Wépion	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance préventive • Stock de pièces de rechange constitué • Filières de secours prévues
Influent (eaux usées à traiter) pollué par des hydrocarbures, métaux lourds... (I)	Pollution des boues – Déclassement de la valorisation agricole vers l'incinération	Toutes les stations en valorisation agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de la qualité des boues valorisées <p>OBJECTIF 6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et actions de recherche des émetteurs pour faire cesser le rejet



Lives // Unité de préparation des polymères

6.3.9 Réception de matières externes par camion (gadoues, boues, curures, effluents liquides)

11 des 92 stations que nous exploitons (à la fin 2020), reçoivent et traitent des **gadoues issues de fosses septiques et de systèmes d'épuration individuelle**. Seuls les vidangeurs agréés ayant signé une convention avec l'INASEP peuvent venir y déverser leurs gadoues. La qualité de ces gadoues est contrôlée par les exploitants avant injection dans la station. Ces gadoues sont dégrillées puis injectées dans les eaux usées pour traitement dans la station. Cette injection est effectuée en période de nuit ou de moindre charge pour éviter de perturber la station.



St-Martin // Unité de dépotage de gadoues et sa tour de désodorisation

Les produits de nettoyage des collecteurs, stations de pompage, pièges à sable et pièges à cailloux sont appelés curures ou **Produits de Curage du Réseau d'Assainissement (P.C.R.)**. Certains de ces déchets non dangereux sont égouttés sur station d'épuration (Rochefort, Namur) afin d'être repris et transportés par nos chauffeurs en centre de traitement agréé. Pour les réseaux plus éloignés, les résidus de curage sont envoyés directement en centre de traitement agréé (Station d'épuration de Roselies à Mont-sur-Marchienne – IGRETEC).



Rochefort // Fosse à curures

Les stations d'épuration de Corroy (Gembloux), Ciney, Namur et Rochefort sont également autorisées à recevoir des **effluents industriels** amenés par camion. Comme prévu dans nos permis d'environnement, une procédure permet d'assurer une injection contrôlée dans la station afin de maîtriser l'impact de cet apport de matières, comme pour les gadoues reçues.



Lives // Unité de dépotage de gadoues

IMPACTS SIGNIFICATIFS

EN MODE NORMAL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Traitement des gadoues sur station d'épuration (D) (+)	les matières ne sont pas déversées dans l'environnement mais retraitées avant rejet, filière adaptée	Andenne, Ciney, Corroy (Gembloux), Dinant, Florennes, Godinne, Mornimont, Namur, Rochefort, Saint-Martin, Wépion	<ul style="list-style-type: none"> Couverture géographique du territoire (11 stations) Apport gratuit et sans caution pour le vidangeur
Risque de dépôt accidentel de gadoues polluées dans la station (I)	Risque de perturbation de la station / contamination des boues		<p>OBJECTIF 8 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration du service aux vidangeurs et de la maîtrise du risque par implantation de caméras leur permettant de dépoter sans présence de l'exploitant tout en garantissant le contrôle systématique
Pré-déshydratation des curures sur nos sites avant transport en centre de traitement agréé (D) (+)	Limitation du volume d'eau transporté, rationalisation des transports de déchets curures	Namur, Rochefort	<ul style="list-style-type: none"> Schéma concerté wallon en cours au niveau de la SPGE pour étendre la pré-déshydratation des curures
Charge supplémentaire à dégrader par les bactéries / à épurer (D)	Surconsommation d'électricité / de réactifs	Ciney, Corroy (Gembloux), Dinant, Godinne, Mornimont, Namur Saint-Martin, Wépion	<ul style="list-style-type: none"> Traitement des gadoues sans passer par la biologie, directement avec les boues (Andenne depuis 2006, Florennes, Rochefort)

EN MODE ANORMAL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Injection d'une quantité excessive de matières : surcharge de la station (D)	Risque de rejet d'eaux moins bien épurées, voir non conformes	Ciney, Corroy (Gembloux), Dinant, Godinne, Mornimont, Namur, Saint-Martin, Wépion	<ul style="list-style-type: none"> Injection contrôlée des gadoues
Débordement de la fosse à curures (capacité insuffisante, conception inadaptée) (D)	Pollution des eaux / du sol	Rochefort	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de la fosse à curures par les chauffeurs INASEP et l'exploitant de la station Conteneurs drainants mis en place

6.3.10 Locaux, ventilation et traitement des odeurs

Cette unité opérationnelle reprend les locaux techniques et de stockage, les petits laboratoires, les caves, bureaux, sanitaires et cuisines présents sur station d'épuration.

Les stations d'Andenne, Mornimont et Dinant sont équipées d'un **traitement des odeurs par tours de lavage acido-basique**. L'air des unités de pré-traitement, traitement des gadoues et traitement des boues est ainsi épuré pour éviter les nuisances au voisinage. Ce procédé requiert l'utilisation d'acide, de soude et d'eau de javel.

À Namur, la station est équipée de deux unités de désodorisation : la première traite l'air des pré-traitements, de la réception des gadoues et du bassin d'orage enterré, et la seconde traite l'air du traitement des boues. Il s'agit d'un traitement biologique par des bactéries se développant sur des écorces humidifiées.



Lèves // Changement des copeaux de la désodorisation biologique



Rochefort // Cuve à mazout avec double encuvement sécurité en cas de fuite



Dinant // Tours de désodorisation

IMPACTS SIGNIFICATIFS

EN MODE NORMAL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Chauffage de l'eau chaude sanitaire	Consommation d'électricité	Toutes les stations d'épuration avec douche	<ul style="list-style-type: none"> Rationalisation des sites avec douche utilisée (23 sur 49) et déconnection des boilers inutiles
Réalisation de l'activité d'exploitation (entretien, maintenance, travail de bureau, intervention de sous-traitants)	Génération de déchets à trier Utilisation de consommables	Tous les sites, en particulier les stations centrales de zone	<ul style="list-style-type: none"> Critères environnementaux intégrés dans nos marchés Conventions sécurité - environnement signées avec nos sous-traitants + brochure d'accueil mise en place (2016) OBJECTIF 7 : <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation au tri des déchets (2017-2018). Contrôlé en audit interne

EN MODE ANORMAL / TRANSITOIRE

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Chauffage des locaux	Consommation d'électricité	Tous les sites	<ul style="list-style-type: none"> Consigne et sensibilisation des exploitants Gestion et régulation automatisée sur certains sites OBJECTIF 5 : <ul style="list-style-type: none"> Analyse approfondie de la gestion des chauffages en cours Audits énergétiques réalisés conformément à la réglementation et mise en conformité en cours
Enlèvement de conteneurs à boues, ventilation de l'air intérieur de la station	Emission d'odeurs	Stations avec traitement de boues / gadoues	<ul style="list-style-type: none"> Etude et amélioration de la désodorisation menées en 2018 (OBJECTIF 8) Sensibilisation des exploitants et surveillance

EN MODE ACCIDENTEL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Fuite de la citerne à mazout (chauffage des locaux)	Pollution du sol / des eaux	Rochefort	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle quasi-quotidien par les exploitants Contrôle périodique par organisme agréé
Emission d'odeurs en dehors des limites de propriété	Gêne olfactive	Namur	<ul style="list-style-type: none"> 2014 : instruction établie pour la conduite et l'entretien des systèmes de désodorisation Améliorations techniques apportées



Lives-sur-Meuse // Journée wallonne de l'eau

CHAP. 7

COMMUNICATION ET FORMATION



Les chiffres et le détail des actions de communication menées sont accessibles dans la Déclaration environnementale – Résultats annuels. Voici un aperçu des mesures de communication prévues et organisées dans le cadre de notre démarche environnementale.

7.1 VISITES, JOURNÉES WALLONNES DE L'EAU, JOURNÉE DÉCOUVERTE ENTREPRISE

Dans le cadre de notre mission de Service Public, et dans le but de **sensibiliser le public à l'importance de l'environnement et de la bonne épuration des eaux**, nous veillons à répondre positivement à toute demande de visite de nos ouvrages.

Une centaine de visiteurs, voire plus, prennent ainsi connaissance, chaque année, du fonctionnement des stations d'épuration que nous exploitons.

7.2 SENSIBILISATIONS – REPRÉSENTATIONS ET PARTAGE DE NOTRE SAVOIR-FAIRE

L'accueil de stagiaires et de visiteurs scolaires sur nos stations d'épuration, comme la mise en œuvre de différentes mesures de communication (articles de sensibilisation, participations à des manifestations...) fait partie de notre démarche afin de **diffuser notre savoir-faire aux générations actuelles et futures**.

7.3 DEMANDES DE RACCORDEMENT / IMPÉTRANTS

Les eaux usées des habitations sont habituellement rejetées dans les égouts publics. La demande de raccordement de l'habitation au réseau d'assainissement est, dans ce cas, adressée à et traitée par la Commune. Exceptionnellement, une demande de raccordement au collecteur peut être introduite à notre Service Exploitation. Une réponse y est toujours apportée, même si les collecteurs ne sont pas enregistrés EMAS.



KLIM-CICC

Les demandes d'impétrants, introduites via la plate-forme KLIM-CICC, ont pour but d'éviter de percer ou abîmer nos collecteurs, et donc de prévenir l'impact environnemental associé. Pour tout travail prévu à proximité de nos ouvrages, une demande d'impétrants doit être introduite et nous y répondons également, en fournissant les éventuels plans et consignes nécessaires.

7.4 TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS ET PRÉVENTION DES NUISANCES AUX RIVERAINS

Attentifs au bien-être de nos voisins et concitoyens comme à la qualité du milieu récepteur, nous recevons chaque année plusieurs dizaines de plaintes qui font l'objet d'un traitement et d'un suivi organisé et vérifié dans le cadre d'EMAS.

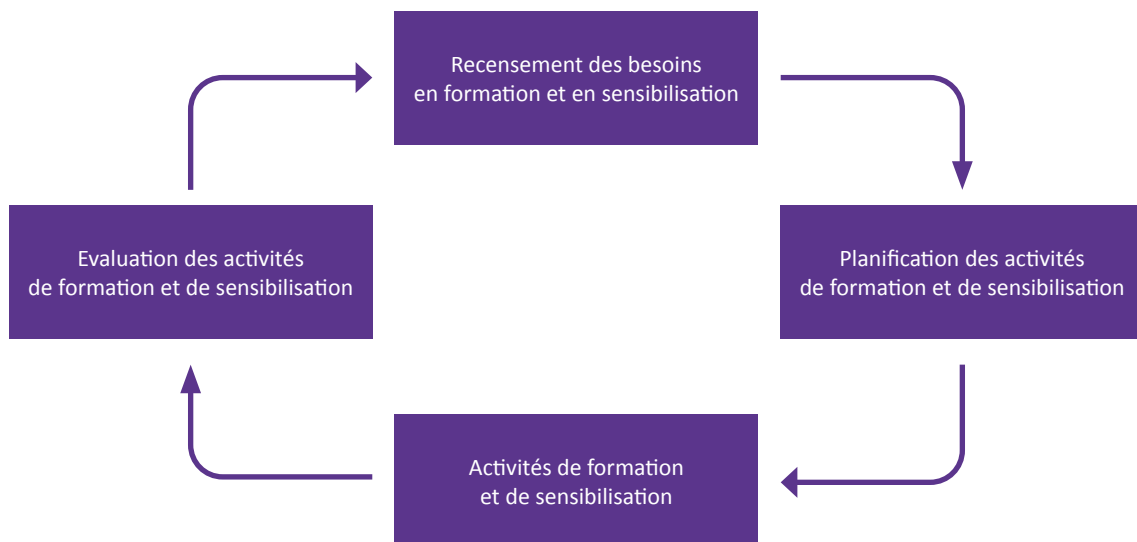
7.5 CULTIVER LA COMPÉTENCE ET FAVORISER LA PARTICIPATION DE NOTRE PERSONNEL

Les agents, répartis sur le territoire de la Province pour exploiter les collecteurs, pompages et stations d'épuration, assurent leur travail en toute autonomie et en collaboration entre équipes / collègues.

Leur compétence est donc essentielle pour maîtriser nos impacts et améliorer nos performances environnementales. Des formations sont ainsi dispensées, en lien avec le process d'épuration des eaux, la technique, la sécurité, la législation, EMAS ou autre sujet utile au fonctionnement optimal de nos ouvrages et de notre Service.

La participation active de notre personnel, essentielle pour améliorer continuellement notre organisation, se manifeste à tous les niveaux : de la capture de données à la remontée de pistes d'amélioration, en passant par l'intégration des bonnes pratiques environnementales, la participation aux audits internes...

Diagramme fonctionnel de la formation au sein du Système de Management environnemental



Lives // Journée wallonne de l'eau 2013

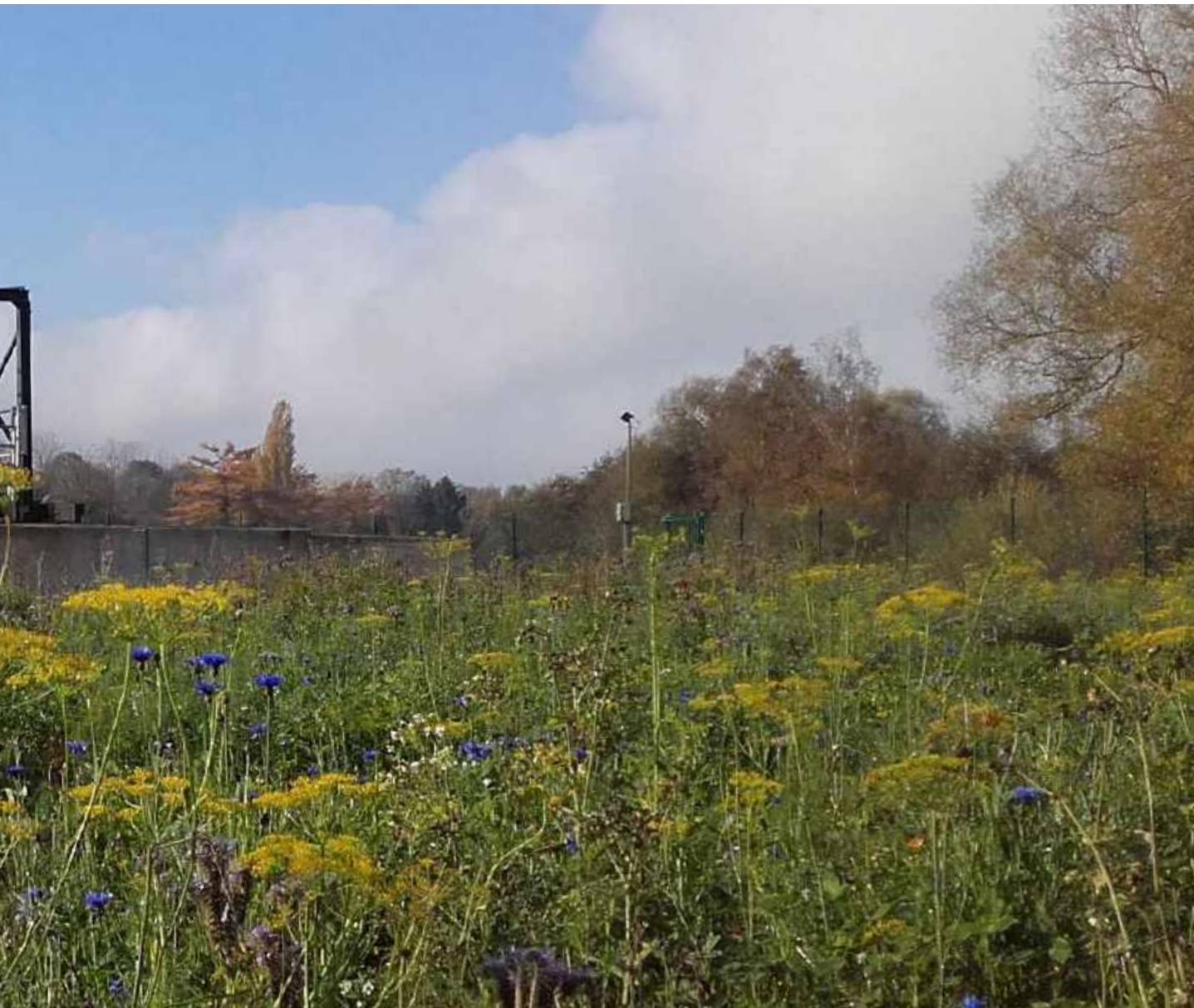


Fosses-la-Ville // Zone de fauchage tardif



CHAP. 8

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX



Guidés par les principes fondamentaux d'EMAS et notre politique environnementale, soucieux d'intégrer les enjeux et contextes liés à notre métier, de satisfaire les attentes des parties intéressées, de respecter les obligations légales et de maîtriser les impacts environnementaux liés à nos ouvrages et activités, nous nous sommes définis dix grands objectifs présentés ci-après.

Ces objectifs concernent aussi bien les stations d'épuration visées par EMAS, que les pompages et collecteurs exploités par les mêmes agents, avec les mêmes exigences environnementales, mais hors enregistrement EMAS.

Des cibles d'amélioration spécifiques sont définies et leur atteinte mesurée chaque année (voir Déclaration environnementale – Résultats annuels).

 <p>1. Limiter les eaux claires parasites (eaux de nappe, de rivière, du sous-sol...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver toute la capacité des ouvrages à l'épuration des eaux usées chargées en pollution • Collecteurs, pompages, stations d'épuration
 <p>2. Atteindre les débits nominaux des ouvrages</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pomper un maximum d'eaux usées afin de les traiter sur station d'épuration • Toutes les stations d'épuration
 <p>3. Télétransmission des alarmes et supervision des ouvrages</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la surveillance et l'efficacité d'intervention en cas de dysfonctionnement • Stations d'épuration et pompages
 <p>4. Prévention et optimisations techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer et fiabiliser le fonctionnement des ouvrages • Stations d'épuration, pompages
 <p>5. Utilisation rationnelle de l'énergie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les consommations d'électricité • Développer la production d'énergie renouvelable • Stations d'épuration
 <p>6. Rejets illicites et valorisation agricole des boues</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir et lutter contre les rejets de polluants qui contaminent les boues de station et perturbent le traitement des eaux • Valoriser les boues en tant qu'amendement agricole, à proximité des stations émettrices • Stations d'épuration
 <p>7. EMAS et améliorations organisationnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % de nos stations d'épuration enregistrées EMAS • Optimiser notre fonctionnement • Stations d'épuration
 <p>8. Optimisation des ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les quantités de matières premières utilisées pour l'épuration des eaux / notre activité • Stations d'épuration, service Exploitation
 <p>9. Amplifier la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer et aménager nos sites en visant à favoriser le développement de la faune et de la flore • Stations d'épuration, pompages
 <p>10. Impacts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des gaz à effet de serre sur nos sites • Stations d'épuration



Lives // Nettoyage des diffuseurs d'air des bassins d'activation



Wépion // Surpresseurs (principale source de consommation d'énergie pour l'aération des bassins d'activation)



Lèves-sur-Meuse // Décanteur secondaire

CHAP. 9

RÉSULTATS



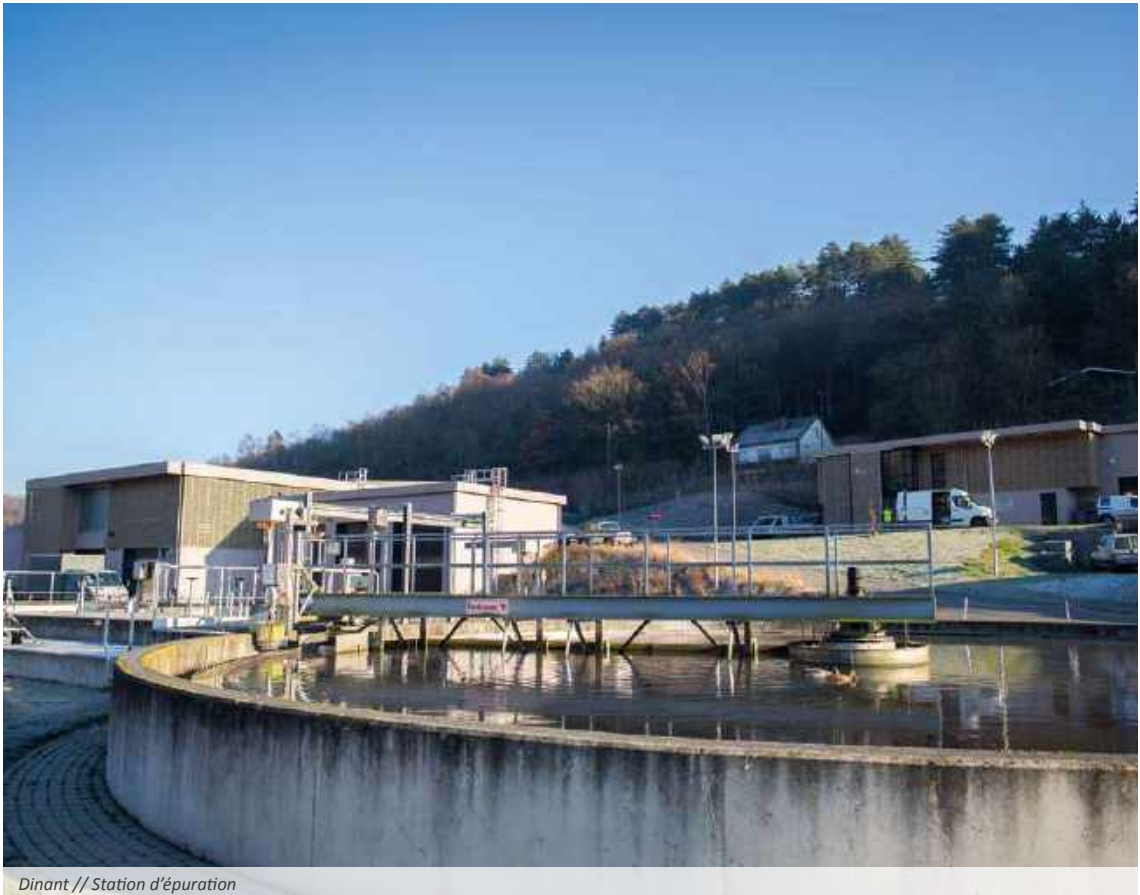
Le fonctionnement d'une station d'épuration, avec ses principaux impacts et indicateurs environnementaux, peut être schématisé comme suit :



Les résultats chiffrés annuels sont accessibles dans notre Déclaration environnementale – Résultats annuels.



Dinant // Station d'épuration



Dinant // Station d'épuration



Namur // Coordination sur le chantier de l'Esplanade du Grognon

ANNEXES



Annexe 1 // Echantillonnage des audits des sites EMAS

Enregistrement multisites :

Plus d'une centaine de stations d'épuration, réparties sur la Province de Namur mais exploitées par un seul et même Service de l'INASEP, étant visées par EMAS, nous avons choisi d'effectuer un enregistrement multisites.

Ainsi, chacun des sites est enregistré EMAS s'il répond entièrement aux exigences (voir chapitre 4). Toutefois, chacun des sites n'est pas visité par le vérificateur externe chaque année.

Audits internes :



SME : Système de Management Environnemental

Vérification et validation – Audits externes EMAS :



*La présentation des résultats du projet pilote de l'assainissement des eaux usées en Région wallonne sur l'échantillonnage des audits externes EMAS a eu lieu, conformément à la décision (UE) 2020/1802 de la Commission du 27 novembre 2020. L'objectif était de préparer la remise des résultats du projet pilote au comité d'experts EMAS (article 49).

La réunion du comité d'Experts EMAS aura lieu en novembre 2021.

Sur base de l'évaluation du projet pilote, le comité d'experts EMAS pourra inclure les OAA dans les secteurs pour lesquels l'utilisation d'une méthode d'échantillonnage est admise (tableau 9 de la modification du 7 décembre 2017 du guide de l'utilisateur EMAS).

Méthodologie d'échantillonnage en audit externe EMAS // Prévues avec le vérificateur en 2021-2022-2023

3 groupes de similitude, basés sur la capacité nominale et reflétant le risque d'impact lié aux eaux usées traitées, ont été actuellement définis (cf. § 6.1) :

- **GROUPE 1 = 10 000 EH et plus** : 11 stations recevant des matières externes (gadoues, eaux industrielles et/ou curures), disposant d'un traitement des boues (déshydratation). Ces stations sont soumises à une réglementation applicable uniquement aux stations de 10 000 EH et plus (abattement du phosphore et de l'azote).
- **GROUPE 2 = 1 000 à 9 999 EH** : 46 stations de cette catégorie (Godinne) reçoit des matières externes et dispose d'un traitement des boues, les autres sont des stations de taille « intermédiaires », leur consommation énergétique est liée à un processus de taille moyenne.
- **GROUPE 3 = Moins de 1 000 EH** : 48 stations d'épuration de taille minimale. On retrouve dans ce groupe la majorité des lagunages et biodisques.

Au sein de chaque groupe, au moins 50 % de l'échantillon de sites (arrondi au nombre entier supérieur) sont sélectionnés de façon aléatoire (non sélective) par le vérificateur, la partie sélective restante prenant en compte les risques.

Pour le renouvellement de l'enregistrement EMAS, le nombre de sites inclus dans l'échantillon choisi pour chaque groupe de sites est calculé selon la formule suivante : **(vnombre de sites faisant partie de chaque groupe) x 2** et arrondi au nombre entier supérieur.

	2021	2022	2023
Nombres de stations visées par EMAS	93	95	97
Dont du GROUPE 1 (N1)	11	11	11
Dont du GROUPE 2 (N2)	43	44	45
Dont du GROUPE 3 (N3)	39	40	41
Nombre de nouvelles stations à entrer en EMAS	3	1	3
Formule d'échantillonnage	$(\sqrt{N1} + \sqrt{N2} + \sqrt{N3}) \times 2$		
Nombre minimum de stations à visiter	33		
Nombre de stations d'épuration qu'il est prévu de visiter lors des audits externes	20	20	20
	60 stations d'épuration		

Il est ainsi actuellement prévu, à l'issue du cycle d'audits 2021-2023, d'avoir visité, en audit externe, 60 des 97 stations d'épurations exploitées sous EMAS par INASEP.

La déclaration environnementale – Résultats présente annuellement les stations d'épuration ayant été visitées lors de l'audit externe par le vérificateur accrédité (annexe 4).

Méthodologie d'échantillonnage d'audit externe EMAS // Proposée au projet-pilote (ensemble des OAA wallonnes dont l'INASEP)

Cette méthode est en cours de discussion entre OAA, ainsi qu'avec la Région wallonne et la Commission européenne.

Le parc des 430 stations d'épurations wallonnes a été divisé en 3 groupes (différents de la méthode retenue par l'INASEP et son vérificateur jusque 2020), également basés sur la taille des stations d'épuration (critère de regroupement à l'image de la complexité de l'infrastructure et de la pression que la station d'épuration exerce sur l'environnement).

La fréquence de visites des sites lors des audits externes est adaptée au groupe :

- **GROUPE 1 = 50 000 EH et plus** : chaque site est visité sur une période d'enregistrement (3 ans)
- **GROUPE 2 = 10 000 à 49 999 EH** : chaque site est visité sur 2 cycles (6 ans)
- **GROUPE 3 = Moins de 10 000 EH** : chaque site est visité sur 3 cycles (9 ans)

La méthode d'échantillonnage proposée favorise les visites des sites de grosse capacité épuratoire, et donc maximise le nombre d'EH audités.

NOMBRE DE SITES PAR GROUPE DE SIMILITUDE (À FIN 2020)

	Groupe 1 ≥ 50 000 EH	Groupe 2 10 000 ≤ Stations < 50 000 EH	Groupe 3 < 10 000 EH	Total
INASEP	1	10	83	94

Nombre de sites visités par le vérificateur sur un cycle d'enregistrement de 3 ans :

NOMBRE DE SITES VISITÉS PAR GROUPE				
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Total
INASEP	1/1	7/10	28/83	36

Cette méthode conduit donc à la visite de 36 sites minimum au lieu de 33 prévus avec la méthode retenue actuellement . Cet échantillonnage respecte également la formule proposée par la décision (UE) 2017/2285 du 6/12/2017 - ($\sqrt{\text{Nombre de sites du groupe}} \times 2$ -).

Comme dans la méthode utilisée actuellement, la règle d'échantillonnage proposée par les OAA et la SPGE comporte une exception : les nouveaux sites entrant dans l'enregistrement EMAS seront visités au cours du premier cycle durant lequel ils entrent en EMAS, peu importe le groupe auquel ils appartiennent.



Namur // Coordination sur le chantier de l'Esplanade du Grognon



Namur // Coordination sur le chantier de l'Esplanade du Grognon

Déclaration de Validation

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **610153598** de VINÇOTTE SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'accréditation BE-V-0016 accordé pour les activités suivantes: 1, 10, 11, 15, 16, 18, 20 (excl: 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 44, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 86, 86, 87, 88, 89, 90, 94, 95, 99, 99 (code NACE) avoir vérifié si les sites figurant dans la déclaration environnementale mise à jour 2021 performances 2020 de l'organisation

INASEP portant le numéro d'accréditation **BE-RW-000025**

sis à

**Rue des Viaux, 1b - Parc Industriel
5100 NANINNE
Belgique**

et utilisé pour:

Exploitation des ouvrages d'épuration des eaux usées, exploités par INASEP pour compte de la SPGE (exploitation des ouvrages privés exclue)

La liste des sites additionnels est mentionnée dans les pages suivantes.

Respectant l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026.

En signant la présente déclaration, je certifie:

- que les opérations de vérification et de validation ont été effectuées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026;
- les résultats de la vérification et de la validation conformément auquel élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées;
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale mise à jour 2021 performances 2020 de l'organisation donnent une image fiable, objective et authentique de l'ensemble des activités des sites exerçées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration: 15 EA 84b

Date de délivrance: 8 novembre 2021



Pour le vérificateur environnemental:

Eric Louys
Président de la Commission de Certification



ANNEXE

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

VINCOTTE sa/nv

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvorde, Belgique

Numéro du certificat : 15 EA 84b

Date de délivrance : 8 novembre 2021

LISTE DES AUTRES SITES CONCERNÉS

Andenne; Bonneville; Vezin (Ville-en-Warêt); Warnant; Bioul (Moslat); Braibant; Ciney (Haljoux); Haversin (cité snt); Sovet; Petite Chapelle; Sorinnes-Lez-Dinant; Eghezée; Bierwart; Floreffe; Florennes (Chaumont); Fosses-la-ville (Bambois); Fosses-la-Ville; Corroy-le-Château; Gesves; Agimont (Gros Sabot); Miécret; Celles (Gendron); Houyet; Mesnil-saint-Blaise; Saint Martin; Rhisnes; Mettet (Devant-les-Bois); Bricniot; Naninne-les-Fonds; Wépion Profondeville; Onhaye; Surice; Havrenne; Mont-Gauthier; Noiseux; Alle-sur-Semois; Vresse-Sur-Semois; Godinne; Cul-des-Sarts; Sart-Bernard; Hingeon; St-Gérard (Belle-Eau); Wavreille; Olloy-sur-Viroin; Membre-sur-Semois; Laforêt; Sorée; Falaën; Coutisse (Froidebise); Doische; Franc-Warêt; Walcourt; Leuze; Rienne; Hulsonniaux; Celles; Belvaux; Vencimont.

Annexe 3 // Définitions et abréviations

Définitions

Aspect environnemental	Élément des activités, produits ou services, d'une organisation susceptible d'interagir avec l'environnement. Un aspect environnemental significatif est un aspect qui peut, qui a ou qui peut avoir un impact significatif sur l'environnement.
Azote Total (N_t)	Représente la concentration totale des différentes formes de l'azote contenues dans l'eau. Cet élément permet le développement des végétaux. Le suivi des normes sur ce paramètre est donc destiné à éviter l'eutrophisation du milieu naturel.
Biodiversité	La diversité biologique, ou biodiversité, représente l'ensemble des espèces vivantes présentes sur la Terre (plantes, animaux, micro-organismes, etc.), les communautés formées par ces espèces et les habitats dans lesquels ils vivent.
Boues activées	Les boues activées sont constituées d'un grand nombre de bactéries, des levures, des moisissures, et des protozoaires. Regroupés en agglomérats appelés « floccs », ils assurent la dégradation d'un certain nombre de polluants contenus dans les eaux usées.
Capacité nominale	Charge (quantité de pollution) prévue à traiter pour laquelle la station a été construite.
Curures / Produits de Curage de Réseau (PCR)	Il s'agit des produits de nettoyage des égouts – déchet de code 20 03 06 (égouttage, collecteurs, stations de pompage, pièges à sable et pièges à cailloux).
Désodorisation	Traitement des odeurs.
Eaux usées (urbaines résiduaires)	Les eaux usées sont des eaux « sales » résultant d'une utilisation dans nos habitations : douches, WC, cuisine, lave-linge... (eaux usées urbaines), dans les entreprises ou les industries (eaux usées industrielles). Ces eaux sont le plus souvent collectées dans le même réseau que les eaux pluviales et peuvent contenir : des matières minérales (sables, graviers, argiles...), des déchets (papier WC, cotons-tiges, cheveux...), des matières organiques, particulières ou dissoutes (urée, sucre...), des produits chimiques (eau de javel...), des bactéries (pathogènes ou non).
Eaux pluviales	Eaux de pluie issues du ruissellement sur les toitures, les voiries.
Eaux claires parasites	Eaux non polluées captées par le réseau d'égouts ou de collecte (ruisseau, source, eaux de pluie...).
Équivalent – Habitant (EH)	Notion théorique qui exprime la charge polluante d'un effluent par habitant et par jour. Il correspond à un rejet moyen de 180 litres d'eaux usées, ou une charge polluante de 60 g de DBO ₅ .
Epuración des eaux	Abattement de la pollution contenue dans les eaux usées jusqu'à une norme acceptable fixée légalement (Code de l'Environnement, permis d'environnement), avant rejet dans un cours d'eau.
EMAS	Environmental Management and Assessment System – Système de Management Environnemental et d'Audit.
Influent	Eaux entrant dans la station d'épuration.
Effluent	Eaux sortant de la station d'épuration.
Gadoues de fosses septiques	Produits résultant du traitement des eaux usées domestiques vidangées des fosses septiques ou des systèmes d'épuration individuelle installés pour le traitement d'eaux usées domestiques.
Impact environnemental	Toute modification de l'environnement, qu'elle soit négative ou positive, provoquée partiellement ou totalement par les activités, produits et services d'une organisation.
Lixiviats	Liquide provenant de la décomposition de déchets solides conjuguée à l'action de lessivage par les eaux de pluie.
Phosphore Total (P_t)	Représente la concentration totale des différentes formes du phosphore contenu dans l'eau. Cet élément permet le développement des végétaux. Le suivi des normes sur ce paramètre est donc destiné à éviter l'eutrophisation du milieu naturel.
Siccité	La boue est essentiellement constituée d'eau et de Matières Sèches (MS). Le pourcentage d'eau représente l'humidité ; le pourcentage de matières sèches la siccité. Ainsi, une boue à 10 % de siccité présente une humidité de 90 %.
Télésurveillance / Télégestion	Surveillance et/ou conduite à distance du fonctionnement d'une machine permettant notamment d'améliorer la réactivité en cas de dysfonctionnement et de limiter les déplacements du site.

Abréviations

DBO ₅	Représente la quantité d'oxygène consommée, sur 5 jours, par les micro-organismes pour la dégradation d'une partie de la pollution organique contenue dans les eaux usées. Les normes sur ce paramètre sont destinées à éviter l'appauvrissement en oxygène, nécessaire à la faune, dans les rivières.
DCO	Représente la quantité d'oxygène consommée par l'oxydation chimique de l'ensemble des matières organiques et minérales présentes dans l'eau.
EH	Equivalent Habitant
M.E.S.	Matières En Suspension : éléments minéraux et organiques d'une certaine taille qui se trouvent en suspension dans l'eau. Les normes sur ce paramètre sont destinées à conserver la transparence des eaux de surface dans lesquelles sont rejetés les effluents des ouvrages.
PCR	Produit de Curage des Réseaux d'assainissement
S.M.E.	Système de Management Environnemental
S.P.G.E.	Société Publique de Gestion de l'Eau
STEP	Station d'épuration
T.G.B.T.	Tableau Général Basse Tension – Tableau électrique à partir duquel la station est commandée électriquement.
T.M.B.	Tonne de Matières brutes
T.M.S.	Tonnes de Matières Sèches + déf = tonnes de matières brutes plus siccité

Déclarations environnementales accessibles sur notre site internet www.inasep.be

**Intercommunale Namuroise
de Services Publics**

Siège social

Parc industriel // Rue des Viaux 1b
5100 Naninne

Tél. + 32 (0)81 40 75 11
Fax + 32 (0)81 40 75 75

Siège d'exploitation

Chaussée de Liège 1103
5101 Lives-sur-Meuse

Tél. + 32 (0)81 40 75 94

info@inasep.be // www.inasep.be